

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

*Séance du 29 septembre 2020 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 23 septembre 2020.*

**PRESENTS** : *Mmes TUSCHL – ADAMY - HARRATH – ANANICZ - FRANGIAMORE - RUSSELLO – KHOUMRI - IDIZ – YILDIRIM – PIESTA – Mlle FOGELGESANG.*

*MM. KLEINHENTZ - USAI – BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI – KLASSEN – BOUMEKIK – RAHAOUI – PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - BAHFIR – EGLOFF – ESTRADA.*

**PROCURATIONS** : *Mme KERMAOUI – MM. N'DIAYE - ELHADI qui ont donné procuration respectivement à Mlle FOGELGESANG – MM. USAI - KLEINHENTZ*

**ABSENTE EXCUSEE** : *Mlle DEHAR.*

**ABSENTE** : *Mme CHEBLI.*

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2020**
- 02 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 03 - FINANCEMENT 2020 DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE**
- 04 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS 2020 DU CONTRAT DE VILLE**
- 05 - AUGMENTATION TARIF CANTINE**
- 06 - ADHESION A L'INSTITUT GOUVY DE HOMBURG-HAUT**
- 07 - COURS D'ALPHABETISATION – RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
- 08 - RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**
- 09 - PROPOSITION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PREVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE**
- 10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**
- 11 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21.12.2017 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS – SUJETIONS – EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – INTEGRATION DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS AU RIFSEEP**
- 12 - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID**
- 13 - MODULATION SUITE A ABSENCE FILIERE POLICE**
- 14 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCFM**
- 15 - ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
- 16 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE CONCESSION DE MINES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DEPOSEE PAR LA SOCIETE FRANÇAISE DE L'ENERGIE « CONCESSION BLEUE LORRAINE »**
- 17 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2019**
- 18 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE PLACE DU MARCHÉ – SECURISATION DE LA ZONE DU MARCHÉ – AMENAGEMENT DE LA FONTAINE**
- 19 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

- 20 - **MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE**
- 21 - **VERSEMENT SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE THES DANSANTS**
- 22 - **PROPOSITIONS D'OCTROI SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**
- 23 - **PROPOSITION D'OCTROI DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**
- 24 - **QUESTIONS ORALES**

*Le secrétariat de séance est assuré par Mme Sibel YILDIRIM, conseillère municipale, assistée de Mmes Muriel DIEBOLT et Jjiga NEDJMA, employées de mairie.*

#### **01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2020**

*M. BAHFIR : « Juste un complément d'information si on peut se permettre. »*

*M. KLEINHENTZ : « Oui. »*

*M. BAHFIR : « Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, vu la difficulté d'avoir des chiffres exacts on s'est permis de se renseigner auprès des villes voisines. Donc pour information chers collègues : la ville de Freyming-Merlebach dispose de 281 €, Hombourg-Haut dispose de 209 € et Farébersviller étant à 600 € pour un seuil de 5 000 habitants. Je dis ça mais je dis rien quoi ! »*

*M. KLEINHENTZ : « Ok. Merci pour vos renseignements. Est-ce qu'il y a d'autres remarques à formuler ? Sinon on va passer à l'approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie »*

*Le quorum prescrit étant atteint, l'assemblée passe à l'ordre du jour après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2020.*

#### **02 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Arrivée de Mmes TUSCHL et FRANGIAMORE.*

*M. le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin dernier au cours de laquelle a été examiné le projet de règlement intérieur du conseil municipal, il a été proposé d'amender ce document après consultation des élus de la liste minoritaire.*

*Ce document rectifié est à nouveau soumis à l'assemblée délibérante.*

*Après exposé et délibération, l'assemblée à l'unanimité approuve ce document.*

*Mlle FOGELGESANG « Donc du coup pour en revenir au règlement intérieur. Lors du 2<sup>ème</sup> conseil municipal vous aviez présenté un projet que la majorité a adopté bien évidemment sans se rendre qu'il y avait des incohérences et des erreurs, et lorsque j'ai essayé de vous les expliquer à part me rabaisser en disant que je n'avais pas d'expérience, que j'étais néophyte et que vous ça faisait plus de 30 ans que vous étiez là, vous n'avez pas pu écouter les erreurs du document que j'avais relevé, et je regrette de ne pas avoir pu en discuter avec vous tout de suite. Donc je remercie Muriel avec qui j'ai pu me réunir, discuter, on a pu modifier le document pour qu'il convienne à toutes les parties et qu'il respecte la loi. Donc juste si vous aviez pu écouter tout de suite pendant le conseil municipal ce qu'on avait à vous dire sur ce document on aurait pu le modifier tout de suite, et pas le voter 3 mois après. Mais bon on le vote aujourd'hui, donc voilà. Merci. »*

*M. KLEINHENTZ « Y a-t-il d'autres remarques ? Bon s'il n'y en a plus, je ne vais pas revenir là-dessus, sur les remarques sur mon ancienneté, vous savez que c'est dans les vieux pots que la*

*soupe est la meilleure. Bon on va passer à l'adoption si vous le souhaitez. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie. »*

### **03 - FINANCEMENT 2020 DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE**

**M. KLEINHENTZ** « C'est un financement du poste de cheffe de projet du contrat de ville. D'ailleurs, vous savez qu'au niveau de l'intercommunalité nous faisons partie du Contrat de ville de Hombourg-Haut, de Freyming-Merlebach et Farébersviller-Théding. Il y a une clé de répartition pour financer le poste de cheffe de projet qui a d'ailleurs diminué cette année puisque l'année d'avant on était à 11 103 € on passe à 7 949 €. Des questions ? »

**M. BAHFIR** « J'aimerais avoir un complément d'information par rapport à ses missions et son rôle de cheffe de projet car comme on sait tous, Farébersviller est un quartier veille on ne s'inscrit plus dans le cadre de la politique de la ville. Quelles sont les missions attribuées car aujourd'hui on participe financièrement à son poste ? Ce qui est d'ailleurs une bonne chose. C'est simplement d'avoir un complément d'informations par rapport à ses missions s'il vous plaît ? Et qu'est-ce qu'elle apporte concrètement sur Farébersviller ? »

**M. KLEINHENTZ** « Ben moi je la félicite parce qu'elle est toujours derrière la ville, déjà rien que pour alerter en haut lieu. Elle a encore écrit au Président de la République, elle nous a assistés lors des rencontres avec deux ministres et chaque fois elle plaide la bonne cause parce que la veille active renforcée c'est « pea-nutz ». Je vous signale puisque vous avez avancé des chiffres que nous au niveau du Contrat de ville proprement dit on touche 68 000 €. Les villes voisines où il y a des cités jumelles comme la nôtre, je pense que vous connaissez les chiffres pharaoniques que l'Etat leur concède ? Allez on va le dire : 38 millions pour Hombourg-Haut, 27 millions pour Behren-les-Forbach. Nous on a l'inconvénient de ne pas être une entité urbaine de 10 000 habitants, ce qui n'est pas le cas ni de Hombourg, ni de Behren-les-Forbach. Mais elles sont collées à Freyming et à Forbach, donc elles ont je dirais globaliser cette population. Par exemple Mme Furno a écrit au Président de la République avec mon soutien pour qu'on puisse justement maintenant bénéficier aussi nous de ce 3<sup>ème</sup> critère qui nous fait défaut. C'était les 10 000 habitants et avec le B'Est qui fait trait d'union avec Seingbouse, Henriville, Far et Théding on arrive à 10 800. Elle est chaque fois à côté de nous lorsque nous avons des réunions en Sous-Préfecture, chaque fois pour plaider la cause auprès de M. Bousser qui est le référent de l'ANRU au niveau de l'arrondissement. Elle est à nos côtés, elle fait son travail. »

**M. BAHFIR** « Je ne remettais pas en cause la personne. C'est pas de ça que je parlais. On sait très bien que Farébersviller a fait partie du dispositif jusqu'en 2014, je ne mets pas en cause cette dame, je sais très bien. On vous a souvent entendu parler de la politique de l'ANRU, on vous a souvent entendu parler du B'Est. Aujourd'hui on sait très bien qu'il y a le critère de 10 000 habitants mais ça va bien au-delà par rapport au revenu médian par habitant. On sait qu'il y a des critères, que vous essayez de vous battre pour que Farébersviller s'inscrive à nouveau dans cette démarche-là. Ce que nous souhaitons de la même manière que vous. C'est simplement, au-delà de sa présence d'RP, est-ce que à travers le monde associatif, est-ce que à travers des dossiers de subvention il y a un réel accompagnement, ou c'est une participation globale parce qu'il faut qu'on participe au niveau de la Communauté de communes tout simplement. »

**M. KLEINHENTZ** « C'est une clé de répartition qui est définie par rapport à son indemnité »

**M. BAHFIR** « Donc c'est bien un cofinancement entre différentes villes puisque l'ANRU, la Politique de la ville est rattachée à la Communauté de communes, c'est une participation au sein de la Communauté de communes ? C'est simplement ma question. »

**M. KLEINHENTZ** « Au prorata des habitants »

**M. BAHFIR** « Au prorata des habitants, ok. Après bien évidemment on vous rassure, on est tout à fait d'accord avec vous pour que Farébersviller puisse demain faire partie du dispositif de l'ANRU, et reprendre sa place au sein de la Politique de la ville. On sait très bien qu'on a affaire à une population délicate et difficile. Donc on va tout à fait dans ce sens-là et on n'est pas contre le financement, c'est simplement savoir, avoir un complément d'informations par rapport à ses missions. Est-ce qu'une association quelle que soit l'association peut la solliciter

*pour qu'elle puisse l'accompagner à travers un dossier de demande de subvention ou autre ? Est-ce que ça existe ou pas ? »*

**M. KLEINHENTZ** « *ça n'existe pas. C'est à chaque fois du ressort de la ville, ce sont les associations de la ville qui peuvent à ce moment-là la solliciter, mais il faut passer par la ville. »*

**M. BAHFIR** « *D'accord, merci. Et la diminution elle se justifie comment entre une participation de la ville à hauteur de 11 103 € et cette année on est à 7 949 € ? »*

**M. KLEINHENTZ** « *Donc c'est sûrement que l'aide de l'Etat diminue comme du beurre au soleil. Chaque année le DRE diminue aussi, ça se réduit à la portion congrue. »*

**M. BAHFIR** « *D'accord. »*

**M. KLEINHENTZ** « *D'autres questions ? Je voulais juste signaler que je me suis à nouveau battu lors de l'arrivée du nouveau Préfet au Burghof à Forbach. Devant les élus de l'arrondissement j'ai de nouveau plaidé la cause de Farébersviller. »*

**M. BAHFIR** « *Justement, à ce sujet-là M. le Maire, puisqu'on vous entend souvent parler de la ville de Seingbouse, de la ville d'Henriville, de Thédning, quelles sont les positions de nos voisins aujourd'hui dans ce projet ? »*

**M. KLEINHENTZ** « *Ils sont tout heureux de pouvoir être intégrés dans ce dispositif puisqu'eux profiteraient indirectement d'une aide du grand-frère qu'est l'Etat. »*

**M. BAHFIR** « *Et ça sera statué quand ? On aura une réponse officielle du Gouvernement, enfin de l'Etat, quand ? »*

**M. KLEINHENTZ** « *J'attends déjà la réponse du Président de la République, ça c'est une chose. »*

**M. BAHFIR** « *Parce que ce contrat il est sur 4 ans quand même ! »*

**M. KLEINHENTZ** « *Mme le Ministre nous a signalé qu'il y aurait des nouveaux recensements au niveau de l'INSEE, et qu'on pourrait peut-être espérer intégrer en 2021 le dispositif ANRU. Voilà ce que nous savons depuis. »*

**M. BAHFIR** « *Ben on croise les doigts. »*

*Le conseil municipal après exposé et délibération, décide à l'unanimité d'autoriser le versement à la Communauté de communes de Freyming-Merlebach de la participation de la ville de Farébersviller au financement du poste de cheffe de projet du contrat de ville pour 2020 qui s'élève à 7 949 €.*

**M. BAHFIR** « *Vous noterez tout de même que nous avons voté favorablement. »*

#### **04 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS 2020 DU CONTRAT DE VILLE**

*Le conseil municipal après exposé et délibération, décide à l'unanimité de valider les différentes participations financières de la ville aux projets déposés dans le cadre des financements du contrat de ville et autorise leur mandatement, à savoir :*

<b>Porteur du projet</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Participation ville</b>
CMSEA	Point d'accueil écoute jeunes et parent	340 €
CMSEA	Prévention des conduites à risques	750 €
Moissons nouvelles	Le pouvoir de l'égalité filles-garçons	1 500 €
Moissons nouvelles	Dialoguer, échanger et partager dans l'interculturalité	2 000 €
Moissons nouvelles	Chantiers éducatifs, permis de conduire	2 400 €

## 05 - AUGMENTATION TARIF CANTINE

**M. KLEINHENTZ** « On va demander à Mme Malika Harrath de nous parler du point 5, l'augmentation du tarif de la cantine. Si on voulait vraiment appliquer, je dirais le prix fort, on serait à 11 € par jour et par enfant uniquement pour le repas. Pourquoi on est à 4,50 € ou jusqu'à 6 € ? C'est que la ville fait un effort, elle implique 3 aides-maternelles là-dedans. Il faut aussi y mettre les mesures sanitaires, et il faut aussi tenir compte je dirais, de l'actualisation des tarifs de Elior qui est le prestataire et qui ramène aux enfants le déjeuner. »

**Mme HARRATH** « Bonjour, cette année on a eu une augmentation comme Monsieur le Maire vient de vous dire de 0,20 € par rapport au quotient familial. Donc on a eu la dernière augmentation qui datait de 2019, et cette année on a revu, donc on pense que 0,20 € ce serait bien pour un petit peu regarder la marge qu'on a eu comme dépense au niveau de la crise sanitaire. Je ne vois pas ce que je pourrai vous rajouter, le Maire a tout dit. Bien voilà, y a des quotients familiaux, les parents viennent, ils font l'inscription pour les gamins. Aujourd'hui il y a 30 enfants qui sont inscrits, il y a du périscolaire le matin, l'après-midi aussi de 16 heures à 18 heures. Il y a une bonne fréquentation. Il y a des parents qui appellent encore, il y a d'autres parents qui ont des enfants qui souhaiteraient les mettre en relevant d'un handicap on va dire. Ils veulent essayer de les mettre en immersion pour une journée, et commencer par la cantine entre midi et voir après pour le périscolaire. Donc ça leur permettrait de souffler un petit peu. Et je trouve que c'est tout à leur honneur. Donc je voulais savoir si pour vous 0,20 € c'est pas grand-chose pour certains ou quelque chose pour d'autres donc je pense que c'est raisonnable. »

**M. ESTRADA** « J'aimerais apporter quelques éléments de réflexion concernant l'augmentation des tarifs de la restauration envisagés. Pour commencer, je voudrais rappeler que la tarification sociale des cantines scolaires s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation. Des études soulignent que les élèves issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus des familles favorisées et très favorisées. Vous, M. le Maire, vous rappelez sans cesse que dans notre ville le revenu moyen est d'environ 1 000 € par habitant. Dans ce cadre je m'interroge sur le bien-fondé de cette augmentation. Il faut bien comprendre que dans la majorité des cas les élèves bénéficiaires des différents accueils en collectivité le sont pour permettre aux parents de travailler. Dans ce cas, je m'interroge aussi comment favorise-t-on l'emploi dans notre ville en appliquant les tarifs préconisés ? Je m'explique, prenons un enfant qui va au périscolaire le matin, le soir et à la cantine le midi, la famille va payer 10 € par jour, soit environ 40 € par semaine, donc approximativement 160 € par mois, à multiplier par le nombre d'enfants. Dans ce cas, le risque est de voir les familles s'inscrire dans d'autres villes où cela pourrait être moins cher, un autre risque c'est que du coup on puisse fermer des classes. Par exemple, il y a des villes comme Saint-Avold, Macheren, Folschviller, trois villes sur lesquelles je me suis renseigné sur les tarifs. Les trois sont inférieurs aux nôtres. Donc je ne vais pas continuer là-dessus. Revenons à notre ville ; qui s'occupe des accueils périscolaires de notre ville, c'est l'ASBH ou c'est la ville ? »

**Mme HARRATH** « C'est la ville »

**M. ESTRADA** « C'est la ville, donc c'est les ATSEM qui sont en charge des enfants à ces moments-là ? »

**M. KLEINHENTZ** « 3 ATSEM »

**M. ESTRADA** « 3 ATSEM, elles ont un temps de travail annualisé ? »

**M. KLEINHENTZ** « Elles le font en plus et elles sont bénévoles, enfin bénévoles, elles acceptent. On a fait une demande, il y avait des aides-maternelles qui étaient prêtes à s'impliquer davantage puisque normalement elles sont indemnisées à 81%. »

**M. ESTRADA** « Si on prend une ATSEM, en temps normal elle ne travaille pas toute l'année puisqu'il y a des périodes de vacances. Si le temps de travail est annualisé, on peut envisager une nouvelle tarification, enfin pas une nouvelle tarification, mais au niveau de leur traitement, eh bien si on envisage que sur les 52 semaines, elles n'en travaillent que 36 puisqu'il y a 36

*semaines d'école, j'imagine qu'elles travaillent un peu pendant les vacances, mais on pourrait faire diminuer le temps de travail pendant les vacances et faire entrer leurs heures de travail en tant qu'accompagnatrice de la cantine, ça on pourrait le faire. »*

**M. KLEINHENTZ** « Sauf qu'il faut trouver des volontaires qui veulent bien le faire. »

**M. ESTRADA** « Mais si on ne leur propose pas, on ne peut pas savoir si elles veulent »

**Mme HARRATH** « On leur propose, mais la priorité pour les inscriptions c'est pour les parents qui travaillent, et après il y a d'autres parents qui viennent s'inscrire, qui demandent. Et au niveau des ATSEM on leur pose la question en année scolaire qui arrive, on fonction. Pendant les vacances il n'y a pas de périscolaire puisqu'il y a le CLSH qui prend le relais, mais ça leur fait une coupure pour eux, et du coup ça leur permet de se reposer. Après les vacances elles recommencent. Elles demandent à vouloir refaire ces postes-là entre midi et le soir, c'est une demande des ATSEM. »

**M. ESTRADA** « Et le prix d'un repas pour un enfant ça revient à combien ? »

**Mme HARRATH** « Sans déduction, 11 € »

**M. ESTRADA** « La ville est facturée 11 € ? »

**Mme HARRATH** « Oui »

**M. KLEINHENTZ** « Non, c'est le prix de revient, mais nous on l'abaisse. Si on implique les 3 aides-maternelles, les mesures sanitaires..., ça fait 11 € »

**M. ESTRADA** « Non, mais je vous parle du prix du repas qui est demandé par le fournisseur »

**M. KLEINHENTZ** « Vous voyez que c'est 4,50 € et nous on met 11 €, donc il y a 6,50 € qui sont à la charge de la ville »

**M. ESTRADA** « Non, mais vous ne comprenez pas ma question. A combien revient le prix du repas ? Le repas est facturé combien à la ville ? »

**M. KLEINHENTZ** « Mais bon, vous y ajoutez les prestations de service des 3 aides maternelles. Je trouve que c'est quand même un effort que l'on fait pour justement diminuer le prix, pour que les gens n'aient pas à tout payer »

**M. ESTRADA** « Mais pour connaître réellement l'effort de la ville, il faut déjà savoir à combien nous est facturé le repas. Savoir quel est le montant de la compensation. Et après à nous de réfléchir si c'est un effort que la ville veut faire ou pas. Mais là, moi je ne sais pas. J'ai demandé à des collègues des factures de repas dans d'autres villes. J'ai un fournisseur de repas qui me propose le repas à 4,80 €, donc si le repas m'est fourni à 4,80 €, je pense que l'on n'est pas obligé d'envisager une augmentation. Maintenant je ne sais pas à combien est le repas chez Elixor. »

**M. KLASSEN** « Le fournisseur ne paie pas les ATSEM. Le repas c'est pas que ce que tu as dans l'assiette, c'est un tout. »

**M. ESTRADA** « Mais il s'agit de savoir si la ville fait l'effort. »

**M. KLASSEN** « Mais dans les 4,80 € il y a les frais de livraison du fournisseur qui ramène les repas en liaison chaude ou froide. Il arrive il y en a pour 4,80 € pour chaque enfant. »

**M. ESTRADA** « Un enfant ça coûte 4,80 € juste le repas et vous, vous nous annoncez 11 €. Mais alors comment on arrive à 11 € ? »

**M. BAHFIR** « Mais justement c'est ce qu'on a besoin, Frédéric, c'est d'avoir une clarté sur le chiffre. Jonathan a fait son préambule en parlant d'enjeu, d'importance d'avoir ce service. Je vous rappelle qu'on est élu au service de la population, on est là dans le cadre de l'intérêt général Messieurs, Dames. Je vous rappelle qu'on est à Farébersviller, peut-être pour certains vous l'avez oublié, et qu'il y a beaucoup de familles qui font face à énormément de difficultés. Aujourd'hui on nous propose une augmentation, on essaie de trouver une solution commune, c'est ce qu'on essaie de vous évoquer, il y a le prestataire et il y a les frais annexes, on n'est pas novice non plus en la matière, ce serait bien qu'on puisse savoir.

**Mme HARRATH** « M. BAHFIR, au jour d'aujourd'hui on n'est pas là pour faire du bénéfice sur les enfants, on est en train de calculer et de regarder au mieux pour alléger au niveau des tarifs de cantine »

**M. BAHFIR** « Excusez-moi mais je n'ai pas parlé de bénéfice. Moi, j'ai parlé de service. On est là pour l'intérêt général et c'est tout ce que je disais, je ne parlais pas de bénéfice. On n'est pas dans une logique économique. C'est pas du tout ce que l'on dit. »

**Mme HARRATH** « Là au jour d'aujourd'hui l'augmentation de 0,20 € elle aura lieu pas avant le 1<sup>er</sup> janvier, donc je vous tiendrai au courant, et Elios a augmenté ses prix dernièrement, et donc prochainement vous aurez la totalité du dossier et vous verrez à quoi correspond le coût réel d'un repas. Aujourd'hui j'ai des fourchettes par rapport à la CAF avec les quotients et donc des critères bien définis et donc par la suite je vous transmettrai le restant. »

**M. PODBOROCZYNSKI** « Je crois que nous ne parlons pas de la même chose. Nous, nous parlons d'une prestation globale, c'est-à-dire que lorsque le fournisseur vient et donne les repas pour les enfants on ne les jette pas dans la cour, il faut les servir. Il y a toute une organisation, il y a du personnel, il y a une intendance et vous, vous venez avec un prix d'un repas ce n'est pas la même chose. Il faudrait que vous veniez vous avec le prix de revient global également des autres communes. »

**M. ESTRADA** « Je peux vous dire les chiffres que j'ai récupéré. Il faut juste que je les retrouve »

**M. PODBOROCZYNSKI** « On ne veut pas le prix d'un repas, on veut le prix global. »

**M. ESTRADA** « On parle du coup facturé à la famille »

**M. BAHFIR** « Jonathan parle de toute la prestation. On va parler de prestation globale, on va même parler de l'électricité, de l'eau, du lieu de vie, des serviettes, du papier, on va parler du tout. »

**M. ESTRADA** « On a une ville qui facture 5,20 € pas plus, une ville qui facture 4,40 €. C'est le prix facturé aux parents, ce que les parents ont à payer. »

**M. KLASSEN** « Toutes les communes peuvent en parler, le prix des repas facturés aux parents ça varie du simple au double. Grosso modo c'est entre 4,50 € et 9 €, Diebling c'est pas loin de 9€ »

**M. ESTRADA** « On n'a pas la même population »

**M. KLASSEN** « Dans ce prix-là comme a dit Julien il y a toutes les prestations de service. Exemple 4,50 €, Elios ne facture pas le repas 11 €. Tu ne peux pas comparer un prix de revient à 11 € avec un prix de repas »

**M. ESTRADA** « Moi je compare ce que les parents de Far doivent payer et ce que les parents des autres villes doivent payer. »

**M. KLASSEN** « On est moins cher »

**M. BAHFIR** « A la base c'était juste une réflexion »

**M. KLEINHENTZ** « Si vraiment c'était si cher on aurait aucun parent qui voudrait venir. »

**M. ESTRADA** « On ne peut pas dire aucun, il y a des parents qui n'ont pas le choix. »

**M. KLEINHENTZ** « Il y en a d'autres encore qui voudraient y venir très vite »

**M. BOUMEKIK** « Moi ma question, est-ce que le prix ne tient pas compte du nombre de repas commandés ? A savoir qu'une ville comme Saint-Avold, si elle commande 3 000 repas et Farébersviller 1 000, forcément le prix ne va pas être le même. »

**M. BAHFIR** « Mais juste si je peux parler de manière très subjective, un moment si la collectivité doit faire des efforts, il me semble que l'éducation, la jeunesse, la vie associative et d'autres sujets sont des priorités, encore plus à Farébersviller, donc un moment les marges de négociation c'est à vous de les mettre en place. Si vous, vous décidez, c'est vous qui avez été élus, c'est pas nous qui avons été élus. Aujourd'hui vous êtes la majorité, si vous décidez aujourd'hui que la prise en charge ou l'accompagnement au niveau de la cantine coûte tant et tant, c'est dit, c'est fait, c'est un choix, on le dit clairement, on ne va pas toujours être hésitant, on est là au service de notre population. C'est pas choquant, c'est pas dérangeant pour moi non plus. »

**M. KLEINHENTZ** « L'année dernière on n'avait pas cette polémique-là. Cette année on augmente de 20 centimes, on y ajoute les prestations, toutes les mesures hygiéniques et ainsi de suite, alors je ne vois pas où le bât blesse. »

**Mme ADAMY** « Juste pour compléter. Je prends la casquette de financier de la ville, on a fait un tableau comparatif pour le montant que la ville met au bout, c'est-à-dire que là je n'ai pas le tableau en tête, mais on vous le remettra. Malika, de mémoire je crois, mais je n'ai pas envie de me tromper, on est aux alentours de 20, 26 000 € que la ville met au bout sur la prestation cantine, donc on est bien sur un coût de revient de 11 €, on n'est pas sur un coût de repas. Aujourd'hui on pourrait refaire le calcul avec tous les suppléments qu'on a supportés par

*rapport aux problématiques sanitaires auxquelles on doit faire face. Mais effectivement la ville met bien un montant au bout. Je vous donnerai le montant exact pour que vous puissiez mesurer la quote-part de notre ville. »*

**Mlle FOGELGESANG** « Mais du coup, si un repas coûte à la ville toutes prestations confondues 11 €, comment on peut savoir combien la ville met réellement au bout si on ne sait pas combien facture Elios ? C'était la question en fait. Aujourd'hui on n'a pas le chiffre. »

**M. KLEINHENTZ** « On vous le donnera »

**Mlle FOGELGESANG** « Oui mais c'est nous aussi la ville, on est tous conseillers municipaux, on a le droit de le savoir. »

**Mme PIESTA** « Moi j'aurai voulu poser une autre question. En dehors de toutes ces considérations, la qualité des repas : parce qu'on peut tous se battre pour 10 centimes, 20 centimes, ça ne veut rien dire, le plus important c'est la qualité du repas qui entre en compte. Est-ce que vous avez des retours sur la qualité des repas ? Est-ce que les gens sont satisfaits ? Est-ce qu'il y a beaucoup de déchets qui sont mis à la poubelle ? Parce que ça aussi c'est un point que l'on peut prendre en considération pour faire des économies. Est-ce que les repas sont bons ? Est-ce que les enfants les aiment ? On met la moitié à la poubelle ou pas ? »

**Mme YILDIRIM** « Je peux parler en tant que maman et pas en tant que conseillère municipale. Quand mes enfants sont inscrits occasionnellement à la cantine ils mangent très bien. »

**M. KLEINHENTZ** « Je voudrais ajouter que les enfants ou du moins les enseignants disposent du menu hebdomadaire, ça c'est une chose, on a une secrétaire de mairie qui recense chaque matin avant 9 heures le nombre de repas qu'il faut pour prévoir au niveau d'Elios et les enfants savent très bien ce qu'ils mangent au courant de la semaine. »

**M. PODBOROCZYSNKI** « Mais je crois que M. BAHFIR son propos c'est « est-ce qu'il nous faut baisser le curseur de la subvention ou le monter ? » C'est bien ça ? »

**M. BAHFIR** « La question c'est de savoir, vous êtes la majorité, un moment on a des ordres de priorité, je pense que la prise en charge de la cantine c'est une priorité pour notre ville. Voilà, vous choisissez aujourd'hui d'avoir une augmentation, c'est votre choix. On veut simplement savoir le contenu encore plus aujourd'hui. Jonathan a parlé du périscolaire, il a fait un calcul très rapide on est à 160 € par mois par enfant, il y a beaucoup de familles qui arrivent à se payer ce service à Farébersviller ? »

**M. KLEINHENTZ** « Il y a des primes de rentrée, des aides de la CAF, vous oubliez d'en parler. »

**M. SATILMIS** « Ces familles bénéficient de la CAF, donc elles ne paient pas 160 €. »

**M. BAHFIR** « C'est combien de familles ? Il y a combien de familles qui fréquentent le périscolaire ? On se renseigne, on a le droit non ? »

**M. KLEINHENTZ** « Bon écoutez, le prix le plus fort que l'on propose aux gens qui ont le quotient familial le plus élevé c'est 6 €, et nous la ville ça nous coûte 11 €, donc on fait quand même un effort de 5 € par enfant. Je crois que c'est quand même pas mal. »

**M. BAHFIR** « Eh bien si pour vous c'est largement suffisant tant mieux, si vous estimez que dans votre politique, la prise en charge de la politique de l'éducation c'est largement suffisant eh bien tant mieux, c'est très bien pour vous. On se posait une réflexion, elle est commune, elle va dans l'intérêt général. Je vous rappelle, il y a eu des signaux très forts qui se sont passés au mois de mars dernier, il y a eu un signal de la population, donc on va dans ce sens-là, on essaie de travailler avec vous, on essaie de vous poser des questions pour avoir aussi un complément d'informations, pour avoir des réflexions et surtout pour répondre à une priorité aujourd'hui sur la prise en charge. Il y a d'autres sujets qui sont le développement économique, on en parlera tout à l'heure mais ces parents qui mettent ces enfants au périscolaire ils travaillent, ça peut être des familles monoparentales, on sait tout ça. Vous avez conscience de tout ça comme nous »

**M. KLASSEN** « On n'est pas sur 10 € par mois sur 1 mois par enfant »

**M. BAHFIR** « Certains n'ont pas 10 € par mois. Certains à Farébersviller n'ont pas 10 €. »

**M. KLASSEN** « Tous les parents qui travaillent même au smic ont 10 €. Si on peut pas payer la cantine à ses gamins quand on travaille à 2 même payés au SMIC avec toutes les aides qu'on a, pour le péri et pour la cantine on n'est pas un bon gestionnaire. »

**M. BAHFIR** « Mais on ne parle pas de gestion, on parle d'entraide, on est dans l'entraide, on est dans la solidarité. Frédéric on est dans l'entraide, on est dans la solidarité là, on est dans le service »

**M. KLEINHENTZ** « Je pense qu'on a assez débattu, on a les positions des uns et des autres, on vous ramènera la prochaine fois le prix moyen d'un repas Elixior, et vous verrez l'effort que la ville fait à côté. Donc il y a la secrétaire qui s'occupe, il y a Hamid qui vient aussi avec les concierges recenser les jeunes des parents qui travaillent. Enfin, il y a tout un circuit, si on devait comptabiliser tout ça, le prix exploserait encore davantage. C'est un service qu'on rend effectivement, même si pour certains il paraît cher. Mais on ne l'augmente pas pour se remplumer sur le dos des familles loin de là. Le matin aussi on a du périscolaire déjà à 7 h30. Il fallait trouver du personnel qui veuille bien le faire. Parfois elles sont à 2 pour 1 élève alors si on devait faire payer aux parents la prestation de 2 aides pour 1 élève ! Mais ces parents qui travaillent sont heureux de pouvoir bénéficier de telles prestations déjà de bon matin. Bon le débat était intéressant, on va donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

Le conseil municipal après débat et délibération approuve l'augmentation des tarifs de la cantine à raison de 0,20 cts par tranche.

Quotient Familial	Moins de 500 €	500 à 849 €	850 à 1 249 €	Supérieur à 1 250€
Tarif CANTINE	4.50 €	5.00 €	5.50 €	6.00 €

Ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et seront appliqués sur les inscriptions et encaissements effectués en décembre (inscription N-1).

Le tarif périscolaire du matin (de 07h30 à 8h30) et du soir (de 16h00 à 18h00) reste inchangé (tarif à 2,-€ par accueil et par jour).

18 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

#### **06 - ADHESION A L'INSTITUT GOUVY DE HOMBORG-HAUT**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion de la ville à l'Institut Théodore Gouvy moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 36 € en tant que membre bienfaiteur.

#### **07 - COURS D'ALPHABETISATION – RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

M. le Maire rappelle que durant l'année scolaire 2019-2020, un agent était chargé de la mise en place de cours d'alphabétisation pour adultes en recherche d'emplois dans le cadre du contrat de ville.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ces cours à compter du mois d'octobre 2020, et ce pour l'année scolaire 2020/2021, et de procéder au recrutement d'une personne pour dispenser ces cours.

L'agent assurera des fonctions de tuteur (tutrice) administratif (ve) pour une durée hebdomadaire de services de 9/35<sup>ème</sup>.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence au grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> échelon. Dans ce cadre, Monsieur le Maire est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

**M. ESTRADA** « La dame qui s'occupe de ces formations elle a une formation elle ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Bien sûr, sinon elle ne pourrait pas à mon avis le faire. »  
**M. ESTRADA** « Et elle est embauchée sur quels critères ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Parce qu'elle a les qualités pédagogiques requises pour le manifester »  
**M. ESTRADA** « Et elle est reconnue par un diplôme ou c'est juste vous qui l'avez évalué ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Bien sûr qu'elle a un diplôme »  
**M. ESTRADA** « Un diplôme, quel diplôme ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Elle a un diplôme »  
**M. ESTRADA** « Ah bon »  
**M. KLEINHENTZ** « Vous cherchez la petite bête à chaque fois »  
**M. ESTRADA** « Non je ne cherche pas la petite bête, je cherche à savoir sur quels critères elle a été recrutée »  
**M. KLEINHENTZ** « Si c'est tellement intéressant on vous le donnera la prochaine fois »  
**M. ESTRADA** « A chaque fois on me donnera tout la prochaine fois »  
**M. KLEINHENTZ** « Demandez l'âge aussi de la dame comme ça on en saura un peu plus »  
**M. ESTRADA** « Non mais là vous dites n'importe quoi, je ne parle pas de l'âge, je parle de ses compétences professionnelles pour enseigner à un public qui est là pour apprendre. Le public qui est là pour apprendre ce sont des débutants ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Il faut aussi des gens motivés qui aiment le faire et qui aiment transmettre des savoirs et des connaissances à des gens qui sont en manque justement d'enseignement, et là je pense qu'elle a les qualités pour »  
**M. ESTRADA** « Donc vous pensez, OK »  
**M. KLEINHENTZ** « On le verra à l'usage. Il n'y a plus de questions ? »  
**M. ESTRADA** « Les personnes qui participent à ces cours, ce sont des débutants complets ou il y a différents niveaux dans la maîtrise du français ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Différents niveaux, mais c'est surtout je dirais l'enseignement de base de gens qui n'ont pas beaucoup de connaissances au niveau de l'apprentissage de la langue nationale. »  
**M. ESTRADA** « Et sur les effectifs, ils sont beaucoup à participer à ces cours ? »  
**M. KLEINHENTZ** « Précédemment ils étaient une bonne dizaine. Tout dépend de l'envie ou non de ceux qui viennent dans ces cours. En général, ils étaient toujours enchantés de bénéficier de cet apport linguistique. Encore un service que la ville rend. »

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Aussi, vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1°, l'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

A l'unanimité l'assemblée donne son accord.

## **08 - RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

M. Le Maire informe que le Centre de Gestion nous a communiqué les résultats concernant le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel (agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

*Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.*

*Décide à l'unanimité :*

*Article 1<sup>er</sup> : d'accepter la proposition suivante :*

*Assureur : GROUPAMA GRAND EST*

*Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE*

*Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021).*

*Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.*

*Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL*

*Liste des risques garantis :*

*Accident et maladie imputable au service :*

*Taux : 2,05%*

*Franchise : 15 jours*

*Décès*

*Taux : 0,16%*

*Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.*

*Article 2 : Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.*

*Article 3 : Le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.*

*Article 4 : Le conseil municipal charge M. le Maire de résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.*

*Article 5 : Le conseil municipal prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.*

**09 - PROPOSITION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PREVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

*Point ajourné. Sera représenté au conseil municipal après consultation du personnel.*

**10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**

*Mlle FOGELGESANG « Est-ce que vous pouvez nous dire pour quel poste d'agent administratif, dans quel domaine ? »*

*M. KLEINHENTZ « C'est dans le service culturel puisque cette dame travaillait 2 mi-temps dans 2 collectivités différentes. Comme en plus on a actuellement quelqu'un de ce service qui*

*est malade, il faut à tout prix je dirais remplumer ce service. Donc on affecte le demi-poste à temps complet maintenant à cette dame. Y a-t-il d'autres questions ? Non. On va donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité »*

*Le conseil municipal, vu l'avis favorable du comité technique du 3 septembre 2020, à l'unanimité donne son accord à la modification comme suit du tableau des effectifs des emplois communaux :*

- ajout d'1 poste d'adjoint administratif à temps plein,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif à TNC.

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés étant inscrits au budget de l'exercice, chapitre 012.*

**11 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21/12/2017 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS - SUJETIONS – EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – INTEGRATION DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS AU RIFSEEP**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;*

*VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de L'Etat ;*

*Vu l'avis du Comité du 12 décembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, au classement des postes dans des groupes de fonction, à la prise en compte de l'expérience professionnelle et la mise en place des critères permettant l'attribution du CIA ;*

*VU la délibération du conseil municipal du 21/12/2017 instituant la mise en place du RIFSEEP ;*

*VU les délibérations des 15 février et 28 mai 2018 ;*

*VU l'avis du comité technique du 03 septembre 2020 relatif à l'élargissement du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens, des éducateurs de jeunes enfants, des puéricultrices et des infirmiers en soins généraux ;*

*Le RIFSEEP sera ainsi instauré à l'ensemble des cadres d'emplois, à l'exception des filières ne relevant pas du principe de parité avec la FPE :*

- des policiers municipaux (directeurs, chefs de service et agents de police) ;
- des gardes champêtres ;
- des sapeurs-pompiers professionnels.  
Et de deux cadres d'emplois :
- des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Ces cadres d'emplois continuent à percevoir leur régime indemnitaire antérieur (DCM du 03/12/2003 & 14/06/2012).

Considérant d'une part la nécessité de mettre à jour le régime indemnitaire conformément à la réglementation en vigueur et en particulier compte tenu de la parution du décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la FPT,

Considérant d'autre part la nécessité de modifier les groupes de fonctions de la catégorie A (création d'un groupe de fonction A2) afin d'intégrer ces nouveaux cadres d'emplois.

La délibération du 21 décembre 2017 est complétée par ces nouveaux cadres d'emplois qui sont intégrés au RIFSEEP.

**PROPOSITION : DETERMINATION DE NOUVEAUX GROUPES DE FONCTIONS ET MONTANTS PLAFONDS ANNUELS**

**Catégorie B**

**Filière technique : Cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les techniciens.

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la FPT.

Chaque agent est classé dans un groupe de fonction correspondant à son emploi suivant le niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions auquel il est exposé. Le groupe de fonctions est la colonne vertébrale du dispositif.

Le nombre de groupe de fonctions est déterminé au regard de la variété des métiers exercés au sein de la collectivité.

Le cadre d'emplois des techniciens est réparti en 3 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds annuels suivants :

Groupes de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Dans la limite du plafond global de la FPE (agent logé)  (IFSE + CIA)	Dans la limite du plafond global de la FPE (agent non logé)  (IFSE+CIA)
<b>B 1</b>	Responsabilité (direction de travaux) /Niveau hiérarchique supérieur	10 800 €	3 000 €	10 410 €	19 860 €

	/ Elaboration dossiers stratégiques / expertise/ conseil aux élus				
<b>B 2</b>	coordination d'un service/ expertise forte / Intervenant spécialisé/déplacements fréquents	9 600 €	3 000 €	9 405 €	18 200 €
<b>B 3</b>	Encadrement de proximité / gestionnaire technique, administratif et comptable	8 400 €	3 000 €	8 665 €	16 645 €

### Catégorie A

#### Filière médico-sociale : Cadres d'emplois des puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants

*Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la FPE.*

*Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la FPT.*

*Les cadres d'emplois des puéricultrices, Infirmiers territoriaux en soins généraux et assistants socio-éducatifs sont répartis en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :*

<b>Groupes de fonctions</b>		<b>Montant plafond IFSE</b>	<b>Montant plafond CIA</b>	<b>Dans la limite du plafond global de la FPE (agent non logé) (IFSE+CIA)</b>
<b>A 1</b>	Niveau hiérarchique : Direction de structure / Rareté de l'expertise/ Spécialisation/ Qualification nécessaire/Responsabilité	12 100 €	4 350 €	22 920 €
<b>A 2</b>	Coordination / expertise / Intervenant spécialisé/Respect des règles hygiène et sécurité/animation avec expertise	9 200 €	3 900 €	18 000 €

*Les montants retenus sont établis pour un agent à temps complet, ils seront réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou à TNC.*

*Les bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires et les agents contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné ayant une ancienneté de plus de 2 ans, comme stipulé dans la délibération du 21/12/2017.*

*Les articles relatifs aux conditions de modulations individuelles, à la transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire, aux modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire, aux revalorisations, à la périodicité du versement, aux règles de cumul, indiqués dans la délibération du 21 décembre 2017, complétée par la délibération du 15 février 2018 restent valables pour ces cadres d'emplois.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- de compléter la délibération du 21 décembre 2017 en intégrant les nouveaux cadres d'emplois au RIFSEEP ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- d'autoriser M. Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes énoncés ci-dessus.

*Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/11/2020 (au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire, au plus tôt dès qu'il a été procédé à sa publication ou affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État).*

## **12 - PRIME EXCEPTIONNELLE COVID**

*M. BAHFIR « Juste une petite précision. Nous on est évidemment pour, nous soutenons notre personnel, simplement je voulais savoir combien de personnes vont bénéficier de cette prime ? »*

*M. KLEINHENTZ « Tout le personnel »*

*M. BAHFIR « Tout le personnel ? »*

*M. KLEINHENTZ « Sur les 68 employés de la ville, certains non, mais la plupart. Je n'ai pas ici le pourcentage, c'est la comptabilité qui l'a et qui a fait ça en bonne et due forme. On a même des gens qui nous ont quittés et qui étaient là au temps T et qui auront aussi leur prestation à ce moment-là. »*

*M. USAI « On peut dire que ça va faire à peu près 7 000 € de prime qui seront versés au personnel présent. »*

*M. BAHFIR « C'est 7 personnes si on divise par 1 000 ? »*

*M. KLEINHENTZ « Non c'est au prorata du nombre de jours de présence »*

*M. PODBOROCZYNSKI « La remise de cette prime est prévue pour quand ? »*

*M. KLEINHENTZ « Dès que c'est voté et en principe avec le salaire du mois d'octobre »*

*Le conseil municipal ;*

*VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;*

*VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11, prévoyant l'instauration d'une prime exceptionnelle par les administrations, en 2020, à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période ;*

*VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, et ouvrant la possibilité de verser cette prime ;*

*Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire ;*

*Considérant que les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale et les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement sont déterminés par l'autorité territoriale ;*

*Vu les avis du Comité technique en date du 03/09/2020 et du 28/09/2020 ;*

*L'assemblée souhaite reconnaître par une prime exceptionnelle, l'investissement particulier des agents-es mobilisés – es- dans le cadre du plan de continuité d'activité, qui ont dû s'adapter à un contexte d'organisation du travail contraignant, les agents qui ont veillé à préserver et à garantir la continuité des services publics et qui sont restés présents dans ses locaux ou sur le terrain, durant le confinement.*

*Ainsi, sera versée une prime pour les agents qui ont agi dans le cadre du plan de continuité d'activité et qui ont dû se rendre **en présentiel dans les locaux de la ville ou sur le terrain pendant la période de confinement avec des conditions d'exercice contraignantes liées aux consignes sanitaires.** Elle concerne notamment tous les agents qui ont dû, pour des besoins de service déroger à la règle nationale de confinement et qui ont été mobilisés sur le terrain ou en présentiel dans les divers locaux de la ville, dans des conditions d'exercice des missions aménagées, contraignantes et les agents en contact direct avec la population.*

*Il s'agira d'un montant par jour de travail en présence physique. Un relevé sera effectué par les services et validé par la direction.*

*Le montant maximal de cette prime est fixé à 1 000 € et se décompose comme suit :*

- 800 € pour la période du 18 mars au 10 mai 2020 au prorata du nombre de jours de présence effective ;*
- 200 € pour les personnes ayant été en contact direct avec le public durant la période du 18 mars au 10 mai 2020 au prorata du nombre de jours de présence effective.*

*Les bénéficiaires : agents titulaires, contractuels et contrats aidés.*

*Cette prime exclut les périodes de télétravail, de congés maladie ou d'ASA.*

*Le versement de la prime se fera en une seule fois avec le salaire du d'octobre 2020.*

*Cette prime exceptionnelle est cumulable avec tout élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre des astreintes.*

*Les crédits nécessaires seront prévus au budget.*

### **13 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 JANVIER 2019 RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE – MODULATION SELON L'ABSENTEISME**

#### **F I L I E R E P O L I C E**

*M. le Maire informe que la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2019 ne prend pas en compte les modalités de maintien du régime indemnitaire en cas d'absence. Dans un souci d'équité envers l'ensemble du personnel, il y a donc lieu de la compléter ainsi :*

Modulation selon l'absentéisme de l'ISMF et de l'IAT :

*Le montant des indemnités sera réduit dans les proportions suivantes :*

*En cas de MO, d'AT et de MP, une retenue de 1/30<sup>ème</sup> de régime indemnitaire sera appliquée par jour d'absence à partir du 8<sup>ème</sup> jour d'absence cumulé dans l'année. Cette retenue sera régularisée le mois suivant dans le cas d'un arrêt à compter du 15 du mois.*

*Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat, le régime indemnitaire est suspendu en cas de congé longue maladie ou longue durée. Le décret indique que lorsqu'un congé de maladie ordinaire est requalifié en congé de longue maladie ou longue durée, les montants versés demeurent toutefois acquis à l'agent.*

*En application de l'article 29 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les agents placés en congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant bénéficient du maintien de leur régime indemnitaire durant ces périodes, tout en tenant compte de leur engagement professionnel et des résultats collectifs du service.*

*Dans le cas d'un temps partiel thérapeutique l'agent conserve l'intégralité de son traitement indiciaire mais perçoit un montant de régime indemnitaire correspondant au taux de temps partiel. Ainsi, si l'agent travaille à 50%, son régime indemnitaire subira le même pourcentage.*

*Après exposé et délibération, les membres du conseil municipal par 21 voix pour et 3 abstentions adopte cette modification, déjà appliquée aux agents éligibles au RIFSEEP.*

**F I L I E R E M E D I C O - S O C I A L E**

*Cette filière est maintenant incluse dans le RIFSEEP.*

**14 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCFM**

*Point ajourné.*

**15 - ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

*M. le Maire informe que la société Pickling Systems de Henriville a déposé une demande d'autorisation d'exploiter une installation de préparation, stockage et distribution de produits de traitement des aciers inoxydables.*

*Cette demande a fait l'objet d'une procédure d'enquête publique, et le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Werner ENGEL en qualité de commissaire enquêteur.*

*Ce dernier a tenu des permanences en mairie de Henriville afin de recueillir les éventuelles observations du public.*

*L'enquête étant close, il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'autorisation d'exploitation.*

**Mme PIESTA** *« J'avais une question sur le point 15 dans l'enquête publique concernant cette société Pickling parce qu'on n'en a pas entendu parler, ça n'avait pas été mentionné plus que ça et justement pour émettre un avis il faudrait qu'on puisse connaître un peu cette société. Est-ce que c'est une société de confiance ? Est-ce qu'elle respecte toute la législation*

environnementale ? Parce qu'en fait les produits qu'elle stocke ce sont des produits chimiques. Il n'y a aucun souci quand c'est bien fait, mais est-ce qu'on le sait ? Est-ce qu'on connaît cette société ? »

**M. KLEINHENTZ** « Si vous voulez c'est la Communauté de communes qui elle manage je dirais leur installation. Ils n'achètent pas un chat dans un sac dans la mesure où les prescriptions sont draconiennes. On ne fait pas non plus venir n'importe qui pour polluer après coup la nature. On peut éventuellement mettre votre remarque dans le compte-rendu. Vous vous posez la question de savoir si objectivement elle respecte les règles sanitaires ? »

**Mme PIESTA** « Parce que j'ai essayé de faire des recherches je n'ai rien trouvé. »

**M. KLASSEN** : Ce que je peux rajouter c'est que c'est une société qui a une vingtaine d'années, qui est familiale, une gestion familiale, appartenant à un groupe qui vient de Saint-Avold et qui demande une extension de locaux par rapport à des nouveaux marchés. On ne tient pas 20 ans dans la chimie si on n'est pas un minimum sérieux. »

**Mme PIESTA** « Ah ça c'est clair »

**M. KLASSEN** « Honnêtement les données de la société, y compris sur le plan financier et ça c'est ma casquette de banquier, elles sont particulièrement rassurantes et on peut être confiant quant au respect de l'environnement et des mesures de protection. Franchement il y a des mesures, et pour moi elle ne vient pas d'être créée, elle n'a pas 3, 4 ans. Il y a une vraie antériorité et des vrais marchés pour lesquels elle travaille. »

**Mme PIESTA** « D'accord merci. »

**M. KLEINHENTZ** « D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Après exposé, débat et délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

#### 16 - **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE CONCESSION DE MINES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DEPOSEE PAR LA SOCIETE FRANÇAISE DE L'ENERGIE « CONCESSION BLEUE LORRAINE »**

M. le Maire informe que la société française de l'énergie a déposé une demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

**M. KLEINHENTZ** « Alors là par anticipation avant votre avis moi j'ai déjà pondu je dirais une requête dans le livret du commissaire-enquêteur où je suis formellement opposé à ce qu'on appelle des fracturations puisque normalement c'est ainsi qu'ils espèrent piocher le gaz de charbon dans le sous-sol. Pourquoi je suis opposé ? Déjà on est tributaires nous de désordres géologiques, on a 4 arrêtés de catastrophe naturelle, on ne voudrait pas encore envenimer la chose, et je pense que vous êtes d'accord avec moi pour que sur le ban de la ville on ne laisse pas agir impunément des gens qui par ailleurs ont des sociétés offshore qui ne sont pas de France même si le titre ronflant de Concession Bleue Lorraine voudrait bien le dire. Je crois que le patron est établi en Angleterre. Ce qui l'intéresse c'est les actionnaires, c'est de pouvoir prétendre leur dire qu'il y a le bonanza là en dessous, et que tous les actionnaires convergent pour faire monter le capital. Mais à mon avis on ne peut pas accepter cette chose. Pourquoi ? Puisqu'en 1911 paraît-il côté rue de la bonne fontaine, les Allemands avaient déjà créé un puits qui apparemment a été mal colmaté. Alors imaginez un peu déjà ce que ça pourrait faire, surtout qu'ils ont produit des effets néfastes du côté de TRITTELING où, non seulement ils foncent mais en plus ils vont alors en oblique et ils perdent le trépan après dans les veines, et on ne sait pas ce qui se passe là en-dessous. Et donc on a de toute façon un PPR (Plan de Prévention des Risques) qui serait préjudiciable à l'urbanisation, et je m'élève, je dirais, contre cette prétendue rentabilité économique qui pleuvrait sur la Moselle Est. »

**Mme PIESTA** « J'aurai voulu rajouter qu'on rejoint tout à fait votre opinion, on a fait une inscription dans le registre également à ce sujet, et c'est une aberration aussi bien économique qu'écologique, donc on est tout à fait d'accord avec vous. »

**M. KLEINHENTZ** « Il y a d'autres remarques ? Je vous remercie Mme PIESTA. »

40 communes sont incluses dans le périmètre de cette concession, notamment la commune de Farébersviller.

**M. PODBOROCZYNSKI** « Est-ce que les 40 communes sont solidaires ? »

**M. KLEINHENTZ** « Quelques-unes oui parce qu'elles n'ont peut-être pas approfondi, je dirais, la chose. Moi j'ai eu la visite justement d'opposants, mais pas des opposants pour le plaisir de l'être, qui viennent justement de secteurs où ils ont déjà travaillé. Je vous rappelle qu'il y a déjà une vingtaine d'années ils avaient œuvré sur le ban de FARSCHVILLER à hauteur de DIEBLING et ce qu'ils ont sorti c'était vraiment du poison qui s'est écoulé dans la nature, des sulfures et ainsi de suite. Je pense que Marie en sait quelque chose la haut. Donc si c'est juste pour tailler, je dirais dans le sous-sol et faire mousser leur capital on n'est pas là non plus pour brader je dirais la sécurité et l'environnement de la ville de Far.

**M. ESTRADA** « En complément je peux dire que sur le registre qui est à la mairie il y a je crois la ville de TENDELING-EBRING qui s'est positionnée. Au niveau du conseil municipal ils ont déposé une motion et ils sont plutôt contre également.

**M. KLEINHENTZ** « HOSTE aussi va provoquer une réunion où elle va éclairer la lanterne à ceux qui sont encore dans le doute. Y a-t-il d'autres questions. ? Non. Donc on va si vous le souhaitez mettre un avis défavorable à ce type, je dirais de fracturations. On voit les effets négatifs en AMERIQUE ou au CANADA qui sont 16 ou 14 fois plus grands que la France. A la limite ils peuvent se le permettre, mais ils ne se rendent pas compte après de tous les méfaits environnementaux qu'ils consentent à ce niveau-là. Y a-t-il d'autres questions ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis très défavorable et s'oppose formellement à cette installation.

Je vous remercie.

## 17 - **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2019**

En application de l'article L 22245 du Code général des collectivités territoriales et du décret du 2 mai 2007, M. le Maire présente au conseil municipal qui en a été destinataire le rapport annuel du délégataire relatif aux prix et à la qualité du service public de l'eau potable.

**Mme PIESTA** « J'avais une question si vous permettez »

**M. KLEINHENTZ** « Oui »

**Mme PIESTA** « J'ai donc lu le rapport, si j'ai bien compris, la gestion c'est aux mains de la commune puisque vous avez repris ce domaine, et l'exploitation est sous traitée. Concrètement quel est le rôle de la commune et quelles sont ses possibilités ? Est-ce que c'est vous qui décidez des augmentations et de la baisse des prix du m<sup>3</sup> ? Comment ça se passe à ce niveau-là ? Est-ce que c'est la société d'exploitation ? »

**M. KLEINHENTZ** « Nous avons lancé un appel d'offres où il y avait 2 candidats, la SEE et VEOLIA. Je vous avais déjà rappelé la dernière fois que lors des tractations on a drôlement pu diminuer le prix de l'eau, et en plus bénéficier, je dirais, d'un raccordement qui permet à la zone industrielle de pouvoir être alimentée avec donc des conduites de 200 mm Et je pense qu'on a bien fait justement de presser le citron puisque les gens bénéficient alors d'une réduction sur le prix de l'eau »

**M. EGLOFF** « On est à combien aujourd'hui au niveau du prix du m<sup>3</sup> TTC ? »

**M. KLEINHENTZ** « Si vous la lisez, vous le voyez vous-même sur votre facture. On prend à peu près 360 000 m<sup>3</sup>, chiffre qui diminue chaque année parce que les gens aussi font attention au prix de l'eau. On pensait pouvoir augmenter un peu je dirais la consommation avec le B'Est, on le verra à l'usage mais bon le prix de l'eau je pense que c'est dans les 4 €. »

**M. EGLOFF** « On va dire 4,50 €, 4,58 € »

**M. KLEINHENTZ** « Oui ça c'est après les taxes. Après vous avez l'ONF qui se greffe là-dessus, l'agence Rhin-Meuse et ainsi de suite »

**M. EGLOFF** « Donc ça c'est le prix global. J'ai une autre question : pourquoi Farébersviller n'a jamais voulu adhérer au Winborn ? C'est une question que je me pose, pour des économies d'échelle »

**M. KLEINHENTZ** « Si on n'avait pas voulu, mais vous savez très bien puisque votre père était secrétaire et que c'est le président de l'époque qui ne voulait pas qu'on adhère au WINBORN. Je ne vais pas entrer dans le détail mais nous on a dû entre Noël et Nouvel An créer le SAFE parce que plus personne ne nous voulait. Il y avait des gens réticents qui à l'époque travaillaient pour les Houillères et à qui les Houillères ont brisé la carrière, et qui par ressentiment ne nous on pas voulu. Pour vous dire qu'on a mis à l'époque 4 millions de francs dans la balance justement pour créer ce syndicat auquel s'est ajouté progressivement aussi bien SEINGBOUSE que HENRIVILLE et le quartier Sud de THEDING. Et donc on a évolué de nos propres ailes parce qu'on n'avait que cette alternative-là, sinon on nous coupait l'eau du robinet. Moi je suis à peu comment dire remonté dans le fait que le SAFE, puisque le transfert de compétences a dû être versé vers la Communauté de communes. On a quand même donné 750 000 € parce qu'on avait du bénéfice sous le coude, et ça c'était l'obligation de la loi qui nous imposait le transfert de cette compétence-là. Au niveau de l'assainissement du SAFE on aurait voulu garder la régie de l'eau, comme ça on est encore un peu maître à bord et on peut chaque fois faire fluctuer dans le bon sens les minorations, on peut les appliquer pour que les gens ne paient pas le prix fort au niveau de l'eau »

**M. EGLOFF** « Aujourd'hui on se positionne comment par rapport justement au coût de l'eau par rapport à nos collègues des communes voisines ? Dans mes différentes recherches j'ai repris les différents tarifs et on apparaît être la commune pratiquement, enfin on est la plus chère au niveau du m<sup>3</sup> de l'eau »

**M. KLEINHENTZ** « On aurait pu si le WINBORN avait voulu nous intégrer, effectivement bénéficier des aides, mais quand vous êtes seul orphelin et qu'il faut quand même refaire le réseau ! Il y avait un compte fonds de renouvellement de travaux de VEOLIA qui était à l'époque la CGE qui n'a rien foutu et qui aurait dû chaque année au moins mettre 5% là-dedans puisque c'était à peu près la durée du contrat d'affermage pour qu'on ait un réseau à nouveau renouvelé. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle on l'avait mise sur la touche parce que c'est des gens qui pensent d'abord à leur liquide avant d'imaginer en faire bénéficier, je dirais, le contribuable, le consommateur, voilà pourquoi on est un peu plus cher. On a également le handicap de la station d'épuration, la 1<sup>ère</sup> qui n'était pas de mon ressort où on a dû refaire une nouvelle avec des pilotis, certains pour rechercher l'assise solide de la masse rocheuse entre 32 et 37 mètres de profondeur, donc la station d'épuration elle est sur pilotis et elle ne bouge plus, mais bon ça a un coût. L'agence Rhin-Meuse n'est pas généreuse non plus, il a fallu chaque fois se défendre bec et ongles pour que l'on paie. On a quand même pas mal de km de réseaux, on a refait pratiquement tout l'assainissement. Il y a encore l'un ou l'autre quartier, ça a un coût aussi tout ça, on a renouvelé en grande partie tout le réseau eau, je ne vois pas ce qu'on pourrait reprocher à ce prix de l'eau »

**M. EGLOFF** « Moi je voudrais juste en fait faire une comparaison. J'ai repris les chiffres de FAR et de BEHREN, en fait FAR est à 4,58 TTC et BEHREN est à 3,84 €, je trouvais ça énorme en fait et je voulais juste faire la différence. »

**M. KLEINHENTZ** « BEHREN fait partie je dirais du syndicat des eaux de Forbach et qui l'achète du côté de la Sarre »

**M. EGLOFF** « Le nouveau contrat on l'a signé avec SUEZ c'est ça ? »

**M. KLEINHENTZ** « Oui, c'est anciennement SEE c'est à nouveau SUEZ »

**M. EGLOFF** « D'accord. Il est plutôt évolutif au niveau des prix ou alors il est fixe sur une certaine période ? »

**M. KLEINHENTZ** « Si vous voulez il peut être évolutif en fonction des critères mais il n'explosera pas. »

**M. EGLOFF** « Mais vous avez des garanties ou pas ? »

**M. KLEINHENTZ** « Bien sûr »

**M. EGLOFF** « Sur le tarif fixe ? »

**M. KLEINHENTZ** « Oui »

**M. EGLOFF** « Sur combien de temps ? »

**M. KLEINHENTZ** « Sur 12 ans »

**M. EGLOFF** « D'accord. Merci. »

**M. KLEINHENTZ** « Plus de questions ? »

*Après débat et délibération, le conseil municipal prend acte de la présentation qui lui a été faite. Ce rapport sera tenu à la disposition du public qui pourra le consulter sur place les jours et heures d'ouverture de la mairie.*

#### **18 - PROJET D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE PLACE DU MARCHÉ – SECURISATION DE LA ZONE DU MARCHÉ – AMENAGEMENT DE LA FONTAINE**

*M. le Maire informe que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du centre commercial 1, véritable lieu de vie, point de rencontres pour les habitants de la commune mais également pour les habitants des communes limitrophes, a fait appel à un bureau d'étude (ADL Ingénierie) pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.*

*Cet aménagement a pour objectif de centraliser et sécuriser la zone du marché hebdomadaire. En effet, actuellement le marché est installé sur la place devant les commerces mais également dans deux rues adjacentes ce qui pose des problèmes à la fois de sécurité et de stationnement pour les riverains de ces artères.*

*L'aménagement de cette place permettra :*

- *de centraliser les commerçants du marché afin d'optimiser leur activité et de concentrer les flux des clients ;*
- *de sécuriser de manière réglementaire dans le cadre du plan Vigipirate, cette nouvelle place,*
- *de donner un cadre esthétiquement plus attractif et accueillant (espaces verts, plantations d'arbres, installation de bancs)*
- *assurer un accès PMR à l'ensemble de la population,*
- *aux stands d'avoir un accès sécurisé à l'alimentation électrique et autres réseaux.*

*Cet aménagement vise également à vivifier l'économie locale et à donner un cadre accueillant et sécuritaire aux habitants et visiteurs.*

**M. KLEINHENTZ** « Pour des raisons évidentes si on ne sécurise pas le marché et vous pouvez le demander au policier municipal ou à la Sous-Préfecture, on nous l'aurait carrément fermé. Pour le moment il y a une tolérance qui nous oblige pratiquement tous les mercredis à mettre des plots, des camions. Lors de la braderie on sort tout le volant automobile pour être plus ou moins en conformité, mais on nous a clairement dit qu'avec les problèmes qui ont eu lieu à NICE au niveau du plan VIGIPIRATE il fallait à tout prix ceinturer, blinder je dirais, cette place et on a voulu centraliser ce marché pour évacuer les rues environnantes que ce soit la rue Ronsard et la rue du Dragon. Je peux vous dire que les gens nous félicitent parce qu'il ne seront plus obligés le mercredi d'enlever leur véhicule. Le problème qu'il y a aussi c'est que les pompiers ne peuvent pas circuler, il n'y a pas assez de largeur pour qu'ils puissent intervenir quand il y a quelqu'un qui a un malaise. Donc en liaison avec la Sous-Préfecture on a préféré vraiment centraliser ce marché pour que les riverains, d'abord soient maintenant rassurés et qu'on ait une place digne de ce nom avec ce que l'on appelle des gendarmes couchés mais que l'on peut lever et qui résistent à l'intrépidité d'un camion, et qui nous permettent vraiment de

fermer complètement l'enceinte du marché, et d'être à ce niveau-là en conformité sinon on perd un marché le plus florissant du secteur. Vous avez des questions ? »

**M. BAHFIR** « Bien entendu, vous pensez bien que ce sujet nous intéresse très fortement et pas que nous. La 1<sup>ère</sup> des questions que j'ai à vous poser M. le Maire : très objectivement, c'est quoi votre ambition pour les commerçants de proximité à FAREBERSVILLER ? J'avais relevé ce point lors d'un débat ; on n'était bien entendu pas en accord ; je vous avais fait savoir notre désaccord. Nous sommes fortement inquiets quant au développement de nos commerces de proximité. Vous nous parlez de VIGIPIRATE, vous nous parlez de sécurité, on entend bien. Nous on vous parle de commerces de proximité. Vous avez pendant de longues années répéter, répéter, qu'il fallait un marché couvert à FAREBERSVILLER, qu'il fallait être aux côtés de nos commerçants. Quel est le projet de développement économique ? Aucune concertation, quel est votre projet ? »

**M. KLEINHENTZ** « Je vous attendais au tournant »

**M. BAHFIR** « C'est pas que vous m'attendez, c'est que ça manque d'ambition »

**M. KLEINHENTZ** « Ce n'est pas le cas. Si vous avez eu comme moi en anticipation l'écho des commerçants, ils ne sont pas tous d'accord à ce que l'on implante encore de la concurrence. Alors on mettrait un boucher en plus, on mettrait des primeurs en plus, vous savez que le marché fait ouvrir le tiroir de la caisse tous les mercredis à tous les commerçants du secteur, au point qu'ils aimeraient avoir tous les jours de la semaine l'affluence justement de ceux qui viennent des hauteurs du plateau et qui font le bonheur justement des marchands qu'ils soient ambulants ou qu'ils soient sédentaires »

**M. EGLOFF** « C'est un apport de concurrence également le marché. Effectivement ça ramène du monde. Maintenant une réflexion : la concurrence amène forcément du monde »

**M. KLEINHENTZ** « On a fait le constat, lorsqu'on met 10 rôtisseurs, il y en a 2 qui perdent des plumes et qui n'en veulent pas plus que 8 par exemple. Donc si vous ajoutez encore de la concurrence ben chacun voit l'assiette comme on dit. Nous on a aussi fait je dirais discrètement une enquête et on a un autre écho divergent. »

**M. BAHFIR** « Mais est-ce qu'on va voir cette enquête parce que objectivement... »

**M. KLEINHENTZ** « Je l'ai eu parce que je connais quelqu'un qui a bien voulu le faire. Je ne vais pas dévoiler la chose mais il l'a fait comme ça par désintéressement »

**M. BAHFIR** « Que nous mettions notre place de Lorraine aux normes de sécurité on est tout à fait favorable, mais on parle d'attractivité, on parle d'un projet de structure sur 20 ans, les 20 prochaines années nous allons avoir votre projet d'aménagement de la place du marché. Nous on parle en terme d'attractivité, on se repositionne en terme de service. Est-ce que vous estimez, enfin vous l'estimez, puisque c'était de manière très précipitée, c'est très rapide, vous nous parlez de concertation, nous on demande une enquête il n'y en a pas. On se renseigne auprès des commerçants, ils ne sont pas au courant, ils sont tous surpris d'ailleurs. Malheureusement l'idée du marché couvert initial elle a complètement disparu »

**M. KLEINHENTZ** « Mais parce qu'elle n'a plus sa raison d'être puisqu'au niveau de la sécurité. Alors on met le marché couvert et on perd le grand. »

**M. BAHFIR** « On perd le grand ? »

**M. KLEINHENTZ** « On perd le vrai marché puisqu'on ne le met plus en sécurité »

**M. BAHFIR** « Non mais attendez, attendez »

**M. KLEINHENTZ** « Vous avez vu le primeur à qui on avait consenti le droit d'un emplacement pendant la période du Covid. Il y a tous les commerçants sédentaires qui sont venus à la charge pour nous dire de quel droit vous l'installez alors que nous on paie déjà des impôts. »

**M. BAHFIR** « Mais ça c'est complètement hors sujet. »

**M. BERBAZE** « Je n'ai pas le même écho, comme je suis toujours sur le terrain et je discute souvent avec les commerçants, peut-être pas tous les commerçants, il y a peut-être des commerçants qui sont pour ce marché couvert, mais je peux vous assurer que la majorité est contre. Le fait d'être sédentaire, il y a un loyer ou des frais à payer, une taxe professionnelle, et quand vous avez un marchand qui vient uniquement payer sa place et repart c'est de la concurrence déloyale, je pense que vous êtes d'accord avec moi, voilà. Donc quelque part le marché couvert il profiterait à qui ? Il profiterait à la personne qui vient payer sa place et repartir. Encore, faudra trouver des personnes qui viennent aussi pour compléter, et un marché

*couvert si ma mémoire est bonne c'est un investissement qui est colossal. Déjà aujourd'hui on a je crois le 3<sup>ème</sup> marché de France au niveau de l'importance pour une petite cité, et par rapport à ça on perd de l'argent, c'est-à-dire qu'aujourd'hui c'est un service que l'on rend. M. BAHFIR parlait d'attractivité, on a du monde qui vient. Vous avez même un bus qui vient d'Allemagne, qui profite du B'Est et du marché en même temps, alors ça fait aussi travailler tous les commerçants de proximité. Et pour rappel ; aujourd'hui on a 95 % du CCI où tous les locaux sont pris. On a des ouvertures qui ont été faites encore la semaine dernière, je pense que ça vous pouvez le constater, donc on a du dynamisme, peut-être pas autant qu'on en voudrait, on voudrait toujours plus. C'est sûr que si on peut améliorer, moi je pense qu'aujourd'hui avec l'aménagement futur du marché ça profitera aussi aux commerces de proximité. Ce serait un plus, je pense qu'on aura plus de monde qui viendra, donc on aura le marché qui sera concentré que sur une place, on va libérer aussi tous les accès, on aura aussi moins de souci de stationnement. Moi j'ai tous les riverains chaque mercredi qui viennent en mairie ou qui appellent parce qu'ils ont en marre que les gens se garent n'importe comment alors que l'on a des parkings à proximité. Les gens pourront venir en toute sécurité aussi, et ça libèrera et en plus pour les secours au niveau des pompiers parce qu'il y a pas très longtemps de ça, je veux dire que c'est tout un globe, c'est aussi commercial, c'est pas que aujourd'hui de dire qu'on va le faire. On a décidé de le faire, non il faut le faire parce qu'on doit le faire. Après chacun sa vision aujourd'hui du projet, vous, vous avez votre vision, nous on a la nôtre, ben voilà c'est bien chacun donne son point de vue on est d'accord ? »*

**M. KLEINHENTZ** « Il y avait aussi une pression de CDC Habitat qui voulait profiter de la démolition du Norma pour s'installer d'autorité. J'autorisais la CDC au détriment je dirais du marché couvert, donc personne n'aurait été content. CDC on va les mettre un peu plus loin, ils sont d'accord sur le principe parce qu'ils se sont rendus compte effectivement que nous avions la solution la plus sage pour sécuriser le marché en question. »

**Mlle FOGELGESANG** « Moi je voudrais donner mon avis s'il vous plaît, non pas sur le fond du projet, est-ce que marché ? Est-ce que parking ? Est-ce que marché couvert ? Mais plus sur la forme pour un projet aussi important pour la ville, aussi coûteux. J'entends bien qu'il y a un cahier des charges financier, technique etc., mais je suis assez étonnée de baser le projet sur des j'entends, quand je me balade au marché les habitants viennent me voir etc. Pourquoi il n'y a pas une vraie concertation avec les habitants ? J'entends bien qu'on ne peut pas répondre à toutes les doléances et qu'on va satisfaire tout le monde, mais bon écouter de manière un peu plus démocratique l'avis des habitants. Pourquoi n'y a-t-il pas de vrai document, de compte-rendu sur les avis des commerçants, sur ce que disent les habitants ? Pourquoi n'y a pas-t-il de cahier des charges ? Pourquoi n'y a-t-il pas de cahier de doléances à la mairie ? Pourquoi n'y a-t-il pas de réunion d'information ? Il y a vraiment je trouve un manque de démocratie participative sur ce projet-là. Je ne dis pas que le projet du marché c'est mieux, que le projet du parking, du marché couvert, d'une bibliothèque ou d'une piscine, n'importe, mais au moins avoir l'avis des habitants de manière un peu plus formelle, un peu plus sérieuse et concrète voilà. »

**M. BERBAZE** « C'est ce qu'on a. Je veux dire on l'entend tous les jours, il faut juste bouger un peu, je vous invite à venir au marché, à faire un petit tour et poser des questions. »

**Mlle FOGELGESANG** « Il n'y a aucun document, c'est pas ça que je voulais dire, on l'entend tous les jours ça ne suffit pas »

**M. SATILMIS** « Si je peux me permettre ? Si à chaque fois on doit passer par les habitants on ne sert plus à rien. On a été élu pour ça justement »

**M. BAHFIR** « C'est pas que vous ne servez plus à rien, c'est que c'est un vrai projet de structure, c'est un projet qui t'emmène sur 20 ans »

**Mlle FOGELGESANG** « Ok c'est ici que la décision sera prise, mais est-ce que c'est pas dans la rue qu'elle sera prise la décision ? Mais est-ce qu'on peut avoir l'avis des habitants ? On ne dit pas qu'ils vont être contre votre projet, peut-être que la majorité des gens de Far sera d'accord, mais est-ce que l'on n'a pas un petit support, un document, un compte-rendu d'enquête, je ne sais pas quelque chose ? Et pas juste j'ai entendu dire que les gens pensent, peut-être que c'est vrai en plus »

**M. BERBAZE** « Mais j'ai entendu, vous dire que j'ai entendu, je vous entends aussi, vous me dites j'entends, voilà si c'est un jeu de mot on peut le faire aussi »

**M. BAHFIR** « Mais nous on entend rien du tout, on a été consulté, on a été écouté, il y a des commerçants, il y a des acteurs économiques »

**M. BERBAZE** « ça c'est toujours pareil M. BAHFIR avec vous, vous avez toujours été écouté, vous avez toujours été entendu »

**M. BAHFIR** « Ben voilà je suis Saint-Pierre de Marie, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, abstention »

**M. KLEINHENTZ** « Ecoutez, il faut peut-être... »

**M. BAHFIR** « Excusez-moi, j'habite à Far depuis 48 ans moi, pour me voir sur le terrain, on me voit, il y en a d'autres que l'on ne voit pas du tout »

**M. BERBAZE** « Depuis 2 semaines vous n'en faites plus partie »

**M. BAHFIR** « Ah bon, ben alors vous êtes mal informé, mais faudrait peut-être regarder autour de vous déjà. A mon avis vous serez peut-être très surpris »

**M. KLEINHENTZ** « Stop, on va pas ici »

**M. BAHFIR** « On parlait de démocratie participative, simplement on essaie d'améliorer, de participer et de contribuer au développement de notre ville »

**M. KLEINHENTZ** « Est-ce que vous avez sondé les habitants de la rue Ronsard et du Dragon et de la rue de Forbach ? Demandez-leur voir leur avis »

**Mlle FOGELGESANG** « Peut-être que vous vous l'avez fait, mais est-ce qu'on a quelque chose de tangible sur quoi se reposer ? »

**M. KLEINHENTZ** « Est-ce que vous étiez présente lors de la commission des travaux ? »

**Mlle FOGELGESANG** « Il n'y a eu aucun document de l'avis des habitants, c'est tout ce que je soulève »

**M. KLEINHENTZ** « Si on devait chaque fois tenir compte, on n'avance pas, il y a un moment donné il y a des choix à faire qui seront communiqués aux gens au bon moment puisque pour le moment on est dans des phases, je dirais, d'approche, de devis et de concertation déjà avec des partenaires. Il faut aussi demander des subventions à l'Etat, il faut voir avec le Département et ainsi de suite. On a même demandé encore aujourd'hui par courrier une aide de l'AMISSUR qui justement propose par le biais des amendes de police de la sécurisation, donc pour vraiment faire en sorte que ce marché soit bien fermé. Moi ma crainte je vous le dis, si c'est pour rester comme on est à attendre que ça se passe, vous aurez l'œil de Moscou, c'est-à-dire la Préfecture, qui va nous le fermer parce qu'on n'est pas en conformité avec tout le problème de la sécurité du plan Vigipirate »

**M. BAHFIR** « C'est pas ce que l'on souhaite, la seule chose que l'on demande ce soir, si on a encore le droit de demander quelque chose, un tel projet d'une telle ampleur c'est un projet de structure, c'est un projet d'investissement pour les 20 prochaines années, est-ce qu'il n'aurait pas été favorable un moment qu'il y ait une concertation ? Il y a une publication, une information, on parle des commerçants de proximité, on ne parle pas spécifiquement du centre commercial 1, du centre commercial 2, il y a le développement économique, c'est important quand même que tous ces commerces soient présents. C'est important pour notre ville, le B'est c'est une très bonne chose, mais nos centres c'est très important. »

**M. KLEINHENTZ** « Je ne suis pas là pour me faire mousser, j'avais dernièrement un bureau d'études justement pour tenir compte du développement du CC2. Je ne vais pas en parler maintenant, pour le moment c'est dans les cartons. Il faut voir où ça en est après avec la volonté de CDC Habitat qui veut bien y souscrire. Est-ce que l'Etat sera derrière et ainsi de suite ? Je ne peux pas tirer des plans sur la comète avant d'avoir disons beaucoup plus d'éclaircissement à ce sujet. Donc pour le moment c'est un sondage, ils sont venus nous voir, bien sûr que l'on est intéressé à revitaliser le CC2 si c'est possible. Y a-t-il d'autres questions ? Il y avait quand même une commission des travaux où vous étiez invités, où l'architecte et le bureau d'études Dascoli étaient venus présenter le projet. Et on n'avait pas entendu à ce moment-là des réclamations à ce sujet »

**M. BAHFIR** « Excusez-moi d'avoir des obligations professionnelles. J'étais absent mais je ne parlais pas de moi, la voix c'est peut-être ceux qui participent au développement du centre

commercial, c'est nos commerçants. Vous auriez peut-être dû les inviter eux, je pense qu'ils auraient apprécié la démarche en tout cas. Mais c'est vrai que vous avez été élus ! »

**M. EGLOFF** « Le cabinet d'ingénierie que vous avez sollicité c'est bien ADL ? Ils ont fait une demande de subvention et il y a une grosse erreur dans la demande de subvention. Au niveau d'un total estimatif, le tableau récapitulatif, je ne sais pas si vous l'avez en main ou pas ? Je pense que c'est un papier officiel ça ? C'est un papier qui est tamponné. Il a fait une erreur d'addition »

**M. KLEINHENTZ** « ça peut arriver, toute erreur est humaine »

**M. EGLOFF** « ça peut arriver, mais je tiens juste à le signaler tout simplement. Apparemment il n'y a personne qui s'en est aperçu »

**M. KLEINHENTZ** « Donc si vous l'avez en main c'est que vous aviez été tenu au courant, donc c'est plus un secret »

**M. EGLOFF** « Je ne sais pas, d'autres personnes les lisent ces documents ? Donc on est sur un budget non pas de 1 500 000, on est plutôt sur un budget 1 740 000 au total. Voilà je voulais juste le signaler »

**M. KLEINHENTZ** « Attention, on est peut-être en HT ? En HT vous avez les 20% »

**M. EGLOFF** « Non, non ils se sont trompés, il y a une erreur d'addition tout simplement »

**M. KLEINHENTZ** « C'est bien qu'on le fasse rectifier. C'est un dossier qui a dû être très vite déposé au niveau de la DETR, du DSIL, avant le 1<sup>er</sup> septembre, donc on a aussi dû se dépêcher pour être dans le timing »

**M. EGLOFF** « Pour quelle raison aussi vite ? »

**M. KLEINHENTZ** « Mais c'est l'Etat, le Gouvernement injecte des crédits, le Département le fait aussi pour relancer l'économie et donc il faut savoir que nous, en effet de levier, on participe à 70% au niveau de toutes les collectivités. On fait en sorte à ce que le développement économique profite aux différentes entreprises, d'ailleurs elles tirent toute la langue. Elles sont venues désespérées parce qu'elles cherchent impérativement du travail. Je pense que vous avez sous les yeux ou du moins on peut faire passer le projet, ce n'est qu'une première approche puisqu'ils sont obligés tout en enfilade de la place actuelle de refaire l'écoulement puisqu'ils ont des petits drains, des acodrans qui sont tous bouchés, donc on va les refaire, on intègre également la fontaine qui a fait des siennes à l'époque parce qu'elle perdait je ne sais plus combien de mètres cubes par jour. Donc on va l'étanchéifier et avoir enfin une place digne de ce nom. Vous avez remarqué pour ceux qui consultent le plan qu'on ajoute des places de parking en face de la rue Ronsard, c'est aussi disons une amélioration pour les riverains parce que souvent ils cherchent des places et il n'y en a plus. Et M. EGLOFF vous avez vu qu'il y a également de côté l'implantation disons du bureau administratif de CDC Habitat à hauteur de l'entrée du Rabelais. Alors imaginez, on aurait mis cette superficie sur la place avec le marché couvert il restait plus de place pour imaginer un marché comme il fallait qu'on le fasse au niveau de la sécurité. Pour ceux qui n'ont pas vu le plan je vous le fais passer. Y a t-il encore des questions ? »

**M. BAHFIR** « Juste un petit rappel M. le Maire, au cours de ces 10 dernières années je trouve que c'était un de vos projets les plus séduisants, quand même c'est vous qui avez vanté l'intérêt d'avoir un marché couvert pour Farébersviller »

**M. KLEINHENTZ** « Mais écoutez, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis »

**M. BAHFIR** « Non mais j'irai pas jusque-là moi. Permettez-moi, j'ai beaucoup de respect pour vous et pour votre fonction, mais je vous rappelle que vous étiez le protagoniste quand même. »

**M. KLEINHENTZ** « On a le droit d'avoir d'autres idées puisque, allez on va mettre le marché couvert et on perd le grand marché, ça c'est l'alternative que vous proposez ? »

**M. BAHFIR** « Encore une fois c'est complètement hors sujet »

**M. KLEINHENTZ** « Ne revenez pas aux vieilles lunes sinon on n'en sort plus. Projetez-vous vers l'avant. »

**M. BAHFIR** « Mais on est obligés de regarder par l'arrière aussi. Un moment vous avez promis, vous vous êtes engagé sur des sujets, il faut les maintenir aussi. Avant de lancer des informations il faut aussi les étudier quoi. »

**M. KLEINHENTZ** « Ecoutez, je ne relève pas parce que vous cherchez vraiment à chaque fois la petite bête, et souvent il vaut mieux se taire que de continuer à polémiquer. En tout cas ce

*n'est pas dans ma nature de le faire. Bon on va clore la chose puisqu'on a bien débattu. Qui est-ce qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? »*

*Le conseil municipal après débat et délibération par 18 voix pour et 6 voix contre :*

- *approuve le choix de confier la maîtrise d'œuvre à ADL Ingénierie ;*
- *approuve le projet d'aménagement de la place ainsi que le plan de financement des travaux ;*
- *mandate M. le Maire pour solliciter des demandes de subvention dans le cadre du DSIL, de l'AMISSUR, DETR et Ambition Moselle.*

*Le montant estimatif de ce projet s'élève à 1 449 315,39 HT soit 1 739 178,46 € TTC.*

## **19 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

*M. le Maire informe que dans le cadre des aléas géologiques qui frappent la commune de Farébersviller et notamment « du porter à connaissance » concernant la future actualisation du Plan de Prévention des Risques (PPR), il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à ester en justice pour contester les dispositions de ce document et d'accepter la désignation de la SCP d'avocats IOCHUM GUIISO de Metz, spécialisée en la matière pour défendre les intérêts de la ville.*

***M. KLEINHENTZ** « Justement on a eu un arrêté du préfet qui amplifie le Plan de Prévention des Risques puisque maintenant il a agrandi encore la zone rouge. Nous on n'est pas d'accord parce qu'on trouve que l'étude qui a été faite par le BRGM (Bureau Régional de Géologie Minière) est à mon avis erroné ou truffé d'erreurs. J'en relève par exemple plusieurs. Ils prétendent que la faille se poursuit vers THEDING sauf qu'à THEDING ils n'ont pas fait d'étude de sol. Nous on incrimine je dirais l'affaissement naturel, ou du moins physique de la ville de COCHEREN qui descend entre 19 et 25 mètres, donc forcément nous qui sommes en bassin versant on suit, mais ça l'Etat ne veut pas l'entendre. Ils prétendent que par voie de satellite on a perdu 4 cm. Est-ce que c'est un couloir d'avalanche qui nous menace, est-ce que c'est Vaison-la-Romaine avec les pluies diluviennes ? Donc je vous propose qu'on s'attache les services de Maître IOCHUM qui d'ailleurs défend les communes de ROSBRUCK et COCHEREN, puisque là aussi l'Etat voudrait s'en défaire, puisque COCHEREN descendant, forcément la Merle, la Rosselle suivent, sauf que ça créé après un sacré lac artificiel et ce serait aux collectivités de puiser ou de pomper nuit et jour l'eau pour qu'elle ne menace pas par inondation je dirais tout le secteur. Je comprends aussi, comme les Houillères était une émanation de l'Etat, c'est à l'Etat je dirais de prendre ses dispositions pour que ce ne soit pas les collectivités qui paient les pots cassés. Nous aussi ça nous inquiète parce que ça voudrait dire qu'en agrandissant la zone géographique, forcément les gens qui y habitent ne pourraient plus les vendre ou ne pourrait plus agrandir. Donc on voudrait maintenir le statu quo et surtout montrer que là-aussi nous avons notre mot à dire. Ce ne sont pas des études qui seules déterminent les désordres géologiques. Par exemple, le BRGM prétend que parce qu'il y a eu un affaissement sur la voie ferrée en 1911, le puits c'est 1908, un peu plus loin que le 1<sup>er</sup> pont SNCF qui donnait vers la ferme, il s'était affaissé sauf qu'il s'est affaissé parce qu'il y avait l'eau de ruissellement qui descendait du coteau et qui traversait par capillarité le talus artificiel, et vous savez bien que imbibé ça descend. Ils prétendaient déjà à ce moment-là qu'il y*

a eu un affaissement général à FAREBERSVILLER. Sinon, M. KLASSEN là où vous habitez, vous auriez des soucis ? Je ne pense pas qu'il y a des affaissements qui se font là-bas. Voilà un argument que moi je défendrai avec l'avocat justement. Il y a d'autres cas de figure où des gens voulaient investir, subitement, ils avaient le feu vert l'année dernière, aujourd'hui avec l'arrêté intempestif, plus le droit de s'agrandir alors que là-aussi c'est un développement économique qui ferait du bien à ce niveau-là. Il n'a plus de questions ? Voilà donc, si je comprends bien vous m'autorisez à ester en justice ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Voilà ça c'est dans l'intérêt de la ville que l'on puisse garder je dirais des périmètres d'urbanisation, sinon on va encore réduire des périmètres à ce niveau-là. »

Le conseil municipal par 18 voix pour et 6 abstentions donne son accord, et autorise le paiement des honoraires relatifs à ce dossier.

## **20 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE**

**M. KLEINHENTZ** « Là il n'y a pas grand-chose à faire sinon d'avancer à 13h30 le dépôt des enfants. Pourquoi ? Parce que souvent il y a des parents d'élèves qui déposent d'abord le grand à l'école et qui devaient attendre 13h45 pour l'ouverture de la halte-garderie. Donc là on ouvrirait à 13h30 ce qui ferait d'une pierre deux coups. Les parents pourraient ramener les enfants progressivement d'un point à l'autre. Il n'y a pas de questions ? »

**M. ESTRADA** « Juste une petite question en fait. Déjà on est content nous de voir que le système des réservations a enfin été revu pour permettre aux parents de réserver plusieurs créneaux par semaine, parce que de nombreux parents se plaignaient de ne pouvoir réserver qu'un seul créneau, et ça c'est déjà une très bonne chose. Par contre, est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi le temps de midi n'est pas couvert par les horaires d'ouverture ? »

**M. KLEINHENTZ** « Ben il faut encore embaucher quelqu'un, ça c'est une chose. Je vous rappelle que certains parents paient 1 € de l'heure et qu'il y a 5 personnes qui y travaillent »

**Mme TUSCHL** « Si je peux me permettre, bonsoir tout le monde. Alors au niveau de la halte-garderie c'est sûr que nous aimerions bien, on l'avait un moment donné, quelques années auparavant les parents avaient le repas pour les enfants mais avec la structure ça demande beaucoup de mobilisation et il y a une demande à faire à la CAF aussi. Et la CAF n'est pas aussi prête pour ça. Mais nous, nous travaillons pour la pause méridienne, nous y travaillons quand même, mais c'est vrai que pour les parents, il y en a qui ont 20 cts, 40 cts, c'est pour ça que nous avons vu à la baisse les réservations. Pas la baisse, la semaine parce qu'avant c'était 1 jour, le lendemain on arrivait, on réservait pour le lendemain mais les personnes qui travaillaient étaient embêtées, c'est pour ça qu'on a revu tout le fonctionnement de la halte-garderie et les parents sont satisfaits de ce système-là parce qu'ils peuvent se projeter. Nous avons même mis en place des contrats pour les personnes qui travaillent, ça c'est aussi quelque chose de bien parce qu'elles sont tranquilles, elles n'ont plus besoin de se casser la tête, et tous les 2 mois nous nous retrouvons pour voir si les contrats sont faisables avec Muriel, tu me diras si c'est juste, nous nous voyons et nous examinons les contrats. Mais c'est vrai que la pause méridienne nous y pensons »

**M. ESTRADA** « Je pense que ce serait une bonne chose. En tous cas par rapport aux aides de la CAF, il me semble que le temps de la restauration n'est pas pris en charge, il n'y a pas de subvention. Pour tout ce qui est périscolaire, il y en a par heure et par enfant, par contre au niveau de la restauration ce n'est pas le cas. Et par rapport au contrat à l'année je crois qu'il y a une partie dans le document, il y a écrit que les contrats de travail ne sont pas demandés pour l'analyse des dossiers. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de priorité à une famille qui a 2 parents qui travaillent ? »

**Mme TUSCHL** « Il n'y a pas de priorité. Tous les enfants sont accueillis. »

**M. ESTRADA** « Tous les enfants sont accueillis, et si maintenant un jour on arrivait à une trop forte demande ? »

**Mme TUSCHL** « Mais c'est pour ça qu'on fait à la semaine, après il y a des accueils d'urgence quand même. On ne les laisse pas dehors, mais nous ne pouvons accepter que 25 enfants dans la structure pas plus voilà. C'est sûr qu'on ne laissera personne dehors, s'il y a une urgence, on essaiera de l'arranger. C'est pour ça qu'il y a toujours des réservations. Déjà le fait d'avancer d'un quart d'heure ça soulage les parents, ça ils sont tous contents de ce côté-là, ça fait 1 chemin de gagné pour eux. »

**M. KLEINHENTZ** « Y a-t-il d'autres questions ? Non. »

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la modification du règlement de fonctionnement de la halte-garderie qui porte sur les horaires d'ouverture de la structure (de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi) et qui offre la possibilité aux parents de réserver à la semaine.

Après exposé et délibération, l'assemblée à l'unanimité approuve ces modifications qui prendront effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

## **21 - VERSEMENT SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE THÉS DANSANTS**

M. USAI expose que les associations organisatrices de thés dansants percevaient jusqu'à présent une subvention de 265 € par manifestation à la condition d'en organiser au moins 3 dans l'année.

Du fait de la pandémie ces manifestations ont été annulées dès le début du confinement.

Il est donc proposé pour 2020 de verser aux associations organisatrices une subvention de 265€ par thé dansant organisé sans tenir du quota imposé de 3 minimums.

Pour 2020 l'état de ces subventions est le suivant :

- Amicale Belle Epoque : 3 thés dansants organisés soit 795 € de subvention,
- Musique municipale : 1 thé dansant organisé soit 265 €,
- Confrérie de la prune et de la quetsche : 1 thé dansant organisé soit 265 € de subvention,
- Chorale Clé de Far : 1 thé dansant organisé soit 265 € de subvention.

**Mlle FOGELGESANG** « Moi j'ai une remarque concernant l'organisation des thés dansants, parce que du coup je suis passée en mairie la semaine dernière et je sais qu'il y a une réunion qui va avoir lieu pour la planification des prochains thés dansants pour 2021, en espérant que ça puisse avoir lieu. En revanche, je sais que c'est toujours les 4, 5 mêmes associations qui organisent à chaque fois les thés dansants. Je sais que c'est fermé à personne, je sais que tout le monde est le bienvenu, mais je pense qu'il y a un manque d'informations. Est-ce qu'on pourrait envoyer un mail d'information à toutes les associations en leur expliquant un petit peu comment ça va s'organiser, en les invitant tous à la réunion ? Qui veut y prend part, mais voilà, juste qu'il y ait un vrai appel à candidatures pour les thés dansants. »

**M. USAI** « Pour revenir là-dessus, effectivement il y a des associations en plus qui se sont inscrites déjà, donc l'information circule. Mais comme vous dites, si vous en connaissez d'autres pourquoi ne pas mettre encore un mot. Au départ il y en avait 8, il y en a qui n'ont plus voulu continuer parce que c'est beaucoup de travail et ça ne ramène pas tant que ça, c'est pour ça que la ville aide en payant la salle. Et par contre c'est une information qu'on pourra donner effectivement. Mais en priorité on essaie quand même de garder les associations qui sont là depuis toujours et qui font fonctionner les thés dansants, et ensuite il va rester des créneaux et on les proposera aux autres. »

**Mlle FOGELGESANG** « Oui voilà, comme ça il y aura peut-être un peu de diversité, ce serait une bonne chose. »

**M. KLEINHENTZ** « Le but c'est qu'il n'y ait plus de dent creuse entre les 36 manifestations qui défilent tout au long de l'année, parce que le problème c'est que s'il y a une rupture juste d'une ou deux séances des thés dansants, eh bien les gens s'habituent à aller ailleurs. Donc on cherche aussi à les fidéliser, alors si vous avez des associations qui viennent elles sont les bienvenues. Vous savez parfois il vaut mieux mettre 10 € de sa poche, parce que s'ils sont à moins de 80 danseurs vous ne gagnez rien du tout, ça c'est une chose. Après il y a déjà à préparer la salle pendant 3 heures à peu près, à la débarrasser ensuite et à rester tout l'après-midi du dimanche pour je dirais faire marcher, évoluer l'association dans laquelle ils participent. Nous on les remercie, on aimerait bien qu'il y ait effectivement tout au long de l'année des séances en continu pour que l'on puisse avoir des thés dansants. N'oubliez pas qu'il y a des villages environnants qui justement sont là pour tirer aussi leur épingle du jeu »

**Mme TUSCHL** « Si moi je peux me permettre aussi. J'ai appris il n'y a pas si longtemps... qu'au niveau caritatif ce serait bien aussi qu'il y ait des associations qui fassent un thé dansant dans l'année peut-être, peut-être 2. J'ai appris qu'il y a sur Farébersviller une famille qui a un enfant de maladie orpheline, et cette famille-là ne reçoit aucune aide, alors j'ai pensé on pourrait organiser au niveau caritatif, bon moi je suis dans l'association Secours Populaire, on pourrait organiser pour cette famille-là ou d'autres familles qui ont des soucis de paiement, qui n'arrivent plus à payer leur loyer, parce qu'elles se donnent à fond pour leurs enfants, parce que l'enfant il ne reçoit pas tout, l'Etat donne, le Département ou la Région aide l'enfant, mais ça ne suffit pas l'aide qu'il y a. Alors ce serait bien comme il dit Mauro, les créneaux vides, demander à des associations, est-ce que vous voulez faire quelque chose de caritatif une ou deux fois dans l'année et qu'on reverserait ça aux familles. Voilà. J'ai pensé à ça, ce serait bien. Et il n'y aurait pas de trou, les gens qui sont habitués à venir au Rabelais seront contents qu'il y ait tout le temps le thé dansant »

**M. KLEINHENTZ** « Il faut aussi savoir qu'il faut unifier la prestation, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas venir d'un dimanche à l'autre avec différents gâteaux, ils aimeront la tarte au fromage et ainsi de suite, c'est une habitude, donc ça aussi il faut que ça puisse être relayé pour qu'il y ait l'unicité dans la prestation. »

**M. USAI** « ça va jusqu'au choix de l'orchestre. »

**Mlle FOGELGESANG** « Du coup voilà, si on pouvait juste communiquer un peu plus, ouvrir à d'autres pour faire des trucs caritatifs ou qu'il y ait d'autres associations qui viennent, garder ce qu'il y a en place et si ça convient à certains, l'ouvrir à d'autres associations. »

**M. KLEINHENTZ** « On passe au vote, qui est pour ? »

Après exposé et débat, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette disposition.

## 22 - PROPOSITIONS D'OCTROI SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

M. USAI invite l'assemblée à entériner les propositions d'octroi de subventions émises par la commission culturelle.

Ces propositions sont les suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION 2020</b>
Amicale des anciens combattants	250 €
Amicale des mineurs	500 €

<i>Amicale des sangliers</i>	500 €
<i>Amicale Belle Epoque</i>	500 €
<i>Cercle sarde</i>	500 €
<i>Ambiance Loisirs</i>	500 €
<i>Association algérienne en Moselle Est</i>	250 €
<i>Chorale Clé de Far</i>	500 €
<i>Confrérie de la prune et de la quetsche lorraines</i>	500 €
<i>Diversity Dance</i>	500 €
<i>Famille sicilienne</i>	500 €
<i>Amicale des sapeurs-pompiers</i>	500 €
<i>Pause café</i>	500 €
<i>Amicale de la musique municipale</i>	500 €

**M. BAHFIR** « La 1<sup>ère</sup> interpellation, c'est de savoir pourquoi Mauro, on en a parlé lors de la commission, on parlait aussi comme l'a fait la commission des sports, ils ont créé des critères d'attribution parce que là tu peux juste rappeler pourquoi il y a des associations qui touchent 250 €, des associations 500 €, qu'est ce qui fait qu'il y a ces différences ? »

**M. USAI** « Quand c'est des œuvres sociales c'est 700 €, quand c'est culture, artisanat et loisirs, ce qui est la majeure partie des associations, c'est 500 €, socio-éducatif c'est 700 €, amicale en général c'est 250 € et patriotique histoire locale c'est 250 €. C'est les chiffres qu'on retrouve là comme la plupart c'est 500 €. »

**Mlle FOGELGESANG** « Culture c'est combien pardon ? »

**M. USAI** « 500 € »

**Mlle FOGELGESANG** « Ma question c'est : 500 €, ok pourquoi pas, mais pourquoi pas 450 ou 550 ? Pourquoi n'y a-t-il pas des critères ? Je sais qu'il y a eu une note dans le dossier qu'on a eu de la mairie avec les critères qui ont été faits pour le sport, au km c'est 0,20 cts, l'arbitrage c'est 100%, bref voilà. Pourquoi pas des critères comme ça ? Là, à part si c'est culturel c'est comme ça, si c'est patriotique c'est tant, enfin je ne comprends pas »

**M. USAI** « On maintient parce qu'il n'y a rien eu cette année. On ne veut pas dire on vous enlève tout. »

**Mlle FOGELGESANG** « Je ne dis pas qu'on enlève tout »

**M. USAI** « C'est les critères qui existaient qu'on a repris. Du fait du Covid on n'a pas eu le temps de refaire d'autres commissions, on n'a pas encore eu le temps, là on va s'ouvrir, là pour l'instant on attend la prochaine réunion pour voir si les thés dansants ça va refonctionner. Et ensuite on va vous proposer justement une commission culturelle, pour l'instant on attend la prochaine réunion pour justement retravailler les critères. »

**Mlle FOGELGESANG** « D'accord »

**M. USAI** « Mais bon c'est compliqué, je veux dire ce ne sont que des associations qui ont leur club ou qui ont leur local. Après il y a d'autres associations qui ne sont pas là-dessus, mais ce n'est pas pour ça qu'on ne les aide pas, c'est parce qu'ils n'ont pas fait de demande. »

**Mlle FOGELGESANG** « Oui bien sûr, je ne dis pas que c'est bien ou c'est mal de donner 500€, mais des critères plus précis, plus objectifs en fait comme j'ai vu pour le sport, alors que peut-être pour les sports c'est plus facile à mettre en place »

**M. USAI** « Le sport il y a vraiment des critères, il y a les frais d'arbitrage... »

**Mlle FOGELGESANG** « Oui c'est peut-être plus facile à chiffrer, mais il faut juste reprendre les critères de l'année dernière. Pour moi ce ne sont pas des critères, c'est juste les mettre dans des catégories, et en fonction des catégories donner une somme d'argent »

**M. KLEINHENTZ** « Je pense que cette somme de 500 €, c'est aussi une manière de les remercier, parce que certaines associations militent pour le bien-être de la personne, pour les manifestations patriotiques. Vous pouvez les prendre l'une après l'autre, l'amicale des sangliers organise la course, Belle Epoque ils sont toujours présents, je pense quand même qu'il faut qu'on les remercie. »

**M. USAI** « On pourrait rajouter les jardins ouvriers mais ils n'en veulent pas »

**M. BAHFIR** « On n'a pas dit qu'il ne fallait pas les remercier. Ce qu'on souhaite, c'est simplement ce dont on avait parlé lors de la commission, ce n'est pas le fait de remercier ou pas, encore une fois on remercie toute la population des associations. On verra sur la partie sportive parce que là il y a un vrai travail qui a été fait, c'est simplement d'avoir beaucoup plus de transparence, très simplement. L'année prochaine, tu en as parlé lors de la commission, il y aura un vrai travail qui sera fait sur les critères d'attribution, la commission sportive l'a fait activement et l'a mis en application dès cette année. Ce qui est une bonne chose »

**M. USAI** « Oui et ce sont des critères que j'ai créés moi-même il y a déjà 20 ans. »

**M. BAHFIR** « En tant qu'adjoint aux sports ou en tant que président de l'OMS ? »

**M. USAI** « Avec l'OMS »

**M. KLEINHENTZ** « Je pense que si on ne maintient pas une uniformité de la somme, pourquoi on ne donnerait pas plus aux mineurs ? il y aurait des récriminations les uns envers les autres, pourquoi ils ont eu plus que nous ? Là il y a un plafond qui a été fixé et qui plaît apparemment aux gens parce qu'ils y souscrivent, ça n'empêche pas à la prochaine réunion avec la commission de voir si on peut moduler en plus ou en moins les aides qu'on peut donc verser à ces associations. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc je présume que c'est l'unanimité, je vous remercie.

Après exposé et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions aux associations concernées.

MM. OURIAGHLI et BOUMKIK quittent la salle et ne prennent pas part au point suivant.

## **23 - PROPOSITION D'OCTROI DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Suite à la réunion de la commission des sports présidée par M. le Maire, Monsieur USAI soumet à l'assemblée les propositions suivantes d'octroi de subventions 2020 aux associations sportives.

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>PROPOSITION DE SUBVENTION 2020</b>
Les Dynamic's	300 €
US Far 02	30 000 €
Judo club – Jiu Jitsu	2 000 €
Union sportive de Karaté Shotokan	1 500 €
Club de boxe Muay Thai	500 €

<i>Punching Farébersviller boxe</i>	2 500 €
<i>Tennis club</i>	6 500 €
<i>1<sup>ère</sup> compagnie de Tir à l'arc</i>	1 100 €
<i>Vibration danse</i>	1 500 €

**M. USAI** « Là nous avons effectivement des critères. En général les associations sportives déjà il faut une affiliation, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, mais là la commission n'a pas vraiment trop regardé parce que normalement le siège social de l'association doit être situé dans la commune. L'affiliation à une fédération sportive agréée l'association qui doit être agréée à une compétition officielle, agrément jeunesse et sports, ensuite promouvoir l'image de la ville à travers son activité et développer activement la recherche de partenariats dans le secteur privé et le fonctionnement de l'association d'au moins un an. Ensuite on a encore d'autres critères pour la politique de la ville, développer la pratique féminine jeunes en difficulté, activité en milieu scolaire, formation dirigeants, éducatrice, éducateur, et label qualité filière jeunes. Concernant directement le sport, parce que quand on prend par exemple le football bien sûr c'est là où il y a le plus de jeunes, c'est le club qui coûte le plus cher. Pourquoi ? Parce qu'il y a des frais d'arbitrage et les frais d'arbitrage selon les critères ils sont pris en compte à 100%, ensuite il y a les licenciés de moins de 18 ans, on donne 10 € d'aide à la licence, les licenciés de plus de 18 ans c'est 5 €, pour les engagements fédération, ligue, district, on paie aussi 100 €. Tout ce qui concerne les déplacements, missions, frais de déplacement volontaires, bénévoles et éducateurs on donne 0,20 cts du km, ensuite l'aide aux équipements sportifs consommables 50% et la formation selon la demande jusqu'à 2 000 € : 50% de prise en charge. Donc à savoir que beaucoup de clubs comme le judo, le karaté et peut-être même Vibration danse, la compagnie de tir à l'arc n'ont pas d'arbitre donc forcément, sachant que le football c'est pratiquement la moitié, ça représente uniquement des frais d'arbitrage. Si vous avez d'autres questions ? »

**M. BAHFIR** « J'ai une question par rapport justement à la politique sportive, parce que bon, on a été agréablement, on a apprécié la commission des sports du mois de juin où on a pu travailler sur les nouveaux critères par rapport au budget global. Mauro par rapport à cette année et l'année dernière il est en diminution ou il est en augmentation ? »

**M. USAI** « A priori il est pareil, à 2 000 € près on est en dessous. A vue d'œil je prends le foot je crois que l'année dernière c'était 31 000 €, cette année c'est 30 000 € donc, je n'étais pas à la commission mais vous vous y étiez, donc vous devez savoir, donc après qu'est-ce qui a pu changer ? Je crois que le judo il manque 500 € par rapport à l'année dernière. Voilà il y a 2 000 € de moins. »

**M. BAHFIR** « Donc il est très rassurant, parce dans tes propos tu disais que le football coûtait cher, nous on ne parlerait pas dans le même sens. La politique sportive quel qu'elle soit, en plus à Farébersviller elle a tout son sens et toute sa présence, il est important pour nous, on sait très bien que le monde associatif on doit l'accompagner, on doit le soutenir, c'est un vecteur de lien social, il y a tout un travail éducatif qui est mené par nos éducateurs, et je crois plutôt qu'au lieu de dire que ça va nous coûter quelque chose, on devrait les féliciter quoi. L'ensemble des acteurs sportifs et culturels bien entendu. Pour moi on s'inscrit plus dans cette démarche-là, en plus dans une année Covid ou une année sanitaire difficile, on sait les pertes au sein des clubs au niveau de leur exploitation, on sait qu'il y a des rentrées d'argent importantes à travers les buvettes ou autres qu'ils n'ont pas eu, on sait que ce sont des années difficiles et pour nous il est tout à fait normal que la collectivité soit solidaire et qu'elle soutienne nos associations sportives. Donc on soutient la démarche. On tenait juste à le préciser. »

**M. USAI** « Tant mieux, merci pour les associations sportives »

**M. BAHFIR** « Et c'est bien qu'il y ait des critères, là il y a une vraie transparence, on sait sur quoi on peut s'appuyer pour permettre à d'autres associations de venir aussi et se développer,

*de mettre en place des projets puisque maintenant il y a une vraie transparence et une vraie cohérence, donc c'est bien que cette commission aux sports a fait parfaitement son travail. »*

**M. KLEINHENTZ** « *Et la ville aussi a le souci du bien-être sportif, on sait très bien que c'est un facteur d'apport d'équilibre de la personne, de santé, et on propose gratuitement l'utilisation des locaux, et ce n'est pas non plus donné. Vous avez fait des parallèles tout à l'heure avec des villes autour de nous qui font payer les locations aux utilisateurs ce que nous ne faisons pas. »*

**M. BAHFIR** « *En cash nous on est à 45 000 €, et en frais de structures fixes globalement sur la ville on parlait de 400 000 € un moment, c'est ça ? »*

**M. KLEINHENTZ** « *Oui »*

**M. BAHFIR** « *Il est important pour nous que nos installations soient dynamiques. Mauro tu as été président de l'OMS, aujourd'hui on parle de 9 associations sportives, il fut un temps on était quand même au-delà et on sait tout le bien de la vie associative et du sport et de l'activité physique dans sa globalité »*

**M. USAI** « *Ce qui est dommage c'est qu'on a plus de volley, de club de hand-ball, des clubs qui malheureusement pourraient peut-être drainer des jeunes, mais apparemment on ne trouve pas de personnes. A l'époque on avait des LINDNER, des Charles NAZARYK qui étaient là présents pour s'occuper des jeunes, non pas pour les véhiculer mais pour les encadrer mais pour les initier à la pratique du sport. »*

**M. KLEINHENTZ** « *Plus de questions ? On va donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Après exposé et délibération, à l'unanimité l'assemblée approuve le versement de ces subventions.*

#### **24 - QUESTIONS ORALES**

*Ce point est réservé aux questions orales des élus. Ces questions ayant trait aux affaires de la commune devront être adressées au maire 48 heures au moins avant chaque séance. Voir règlement intérieur fixant les modalités de dépôt de ces questions (article 5 : questions orales.)*

*Aucune question orale n'ayant été formulée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.*

**Cantine & accueils périscolaires - Bilan année scolaire 2018 / 2019**

Libellés	CANTINE		PERISCOLAIRE		ACCUEIL MATIN	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Prestataire de service des repas	16 820,74					
Frais de personnel encadrement	15 241,15		10 036,01		5 190,34	
Frais de nettoyage	10 152,00					
Autres charges : fluides, blouses, fontaine à eau, pharmacie, matériel, ...)	4 895,99					
Règlements		22 474,21		3 586,00		984,00
<b>TOTAL</b>	47 109,88	22 474,21	10 036,01	3 586,00	5 190,34	984,00
<b>Reste à la charge de la commune</b>	24 635,67		6 450,01		4 206,34	
Coût de revient (par jour / par enfant)	10,45		5,60		10,55	
<b>Coût résiduel (par jour / par enfant)</b>	5,46		3,60		8,55	
<b>TOTAUX</b>						35 292,02
						26,59
						17,61